

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 MARS 2025**

Délibération n°2025.03.014

Arrêt du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) valant plan de mobilité

LE VINGT MARS DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis Amphithéâtre ENJMIN Bâtiment le Nil 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 14 mars 2025

Secrétaire de Séance: Thierry HUREAU

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **61**

Nombre de pouvoirs: **9**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Laurent BENETEAU, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel BUISSON à Nathalie DULAIS, Chantal DOYEN-MORANGE à Isabelle MOUFFLET, Sandrine JOUINEAU à Catherine REVEL, Annie MARC à Yannick PERONNET, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

Excusé(s):

Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Gérard DESAPHY, Valérie DUBOIS, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.03.014**

Rapporteur : Monsieur ANDRIEUX

ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) VALANT PLAN DE MOBILITE

Pilier : 1) REpondre aux besoins des hab et des CNES
2) S'ADAPTER AUX CHGTS CLIMATIQUES
3) CRÉER DES EMPLOIS

Ambition : 106 1) VALORISATION DU TERRITOIRE
107 1) SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
108 1) CITOYENNETÉ FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Enjeux : 10302 1) PROD ET RÉHAB DE LGTS LOCATIFS PUBLICS
10303 1) ACCESSION PROPRIÉTÉ ET AMÉLIORATION DES LGTS
10403 1) SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE DANS LES POL PUBLICS
10703 1) SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET PRÉVENTION
10801 1) PARTICIPATION RESPONSABLE ET CITOYENNE
20101 2) CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ
20102 2) MISE EN VALEUR DES ESPACES DE BIODIVERSITÉ
20103 2) FLEUVE ET COURS D'EAU
20301 2) ÉNERGIES RENOUVELABLES
20302 2) RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS
20401 2) PROBLÈMES DE MOBILITÉ
20402 2) MOBILITÉ SOBRE
20403 2) PROXIMITÉ DES SERVICES
20404 2) DIVERSITÉ DE L'OFFRE DE MOBILITÉ
20405 2) ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS
0406 2) FACILITER MOBILITE GRACE AUX OUTILS NUMERIQUES
20408 2) ENCLÉCHER MESURES SUR DES SECTEURS PILOTES
20410 2) METTRE EN OE SUIVRE EVAL LE SCHEMA DS MOBILITES
20501 2) SOBRIÉTÉ FONCIÈRE
20502 2) NATURE EN VILLE
30101 3) POLITIQUE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE
30104 3) ATTRACTIVITÉ
30401 3) COMMERCE DE PROXIMITÉ
30402 3) DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE
30403 3) ATTRACTIVITÉ ÉQUILIBRÉ DES CENTRALITÉS
30404 3) GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE
10403 1) SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE DANS LES POL PUBLICS
10703 1) SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET PRÉVENTION
10801 1) PARTICIPATION RESPONSABLE ET CITOYENNE
20101 2) CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ
20102 2) MISE EN VALEUR DES ESPACES DE BIODIVERSITÉ
20103 2) FLEUVE ET COURS D'EAU
20301 2) ÉNERGIES RENOUVELABLES
20302 2) RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS
20401 2) PROBLÈMES DE MOBILITÉ
20402 2) MOBILITÉ SOBRE
20403 2) PROXIMITÉ DES SERVICES
20404 2) DIVERSITÉ DE L'OFFRE DE MOBILITÉ
30101 3) POLITIQUE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE
30104 3) ATTRACTIVITÉ
30401 3) COMMERCE DE PROXIMITÉ
30402 3) DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE
30403 3) ATTRACTIVITÉ ÉQUILIBRÉ DES CENTRALITÉS
30404 3) GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès à un logement, accès aux services
 ODD 2 : Promotion d'une alimentation saine et locale
 ODD 3 : Amélioration des conditions de vie / épanouissement
 ODD 6 : Gestion durable et intégrée des ressources en eau
 ODD 7 : Approvisionnement en énergie, diversification du mix énergétique
 ODD 11 : Intermodalité, Eco-mobilité, promotion des modes doux, urbanisation, construction et rénovations durables, valorisation du patrimoine et des paysages, accès aux espaces vert et à des lieux publics sûrs, reconquête des centralités, maîtrise de l'urbanisation commerciale, réinvestissement des friches
 ODD 12 : gestion durable des ressources naturelles, réduction des déchets, réemploi
 ODD 13 : adaptation, réduction des consommations d'énergie et des gaz à effet de serre, gestion et prévention des risques naturels (inondations, canicules,...)
 ODD 14 : Préservation des zones humides
 ODD 15 : Préservation des écosystèmes terrestres, gestion durable des forêts,

La communauté d'agglomération de Grand Angoulême a initié, par délibération du 11 mars 2021, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle des 38 communes de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) valant plan de mobilité (PLUi-M).

GrandAngoulême a fait le choix d'engager une démarche globale et intégratrice et d'étoffer le rôle du PLU intercommunal pour y intégrer l'enjeu des mobilités en application de l'article L151-4 et suivants du code de l'urbanisme.

Articuler étroitement les deux dimensions, urbanisme et mobilités, est, en effet, un facteur déterminant pour faire évoluer le territoire vers une bonne coordination des politiques sectorielles et un développement qui répond aux besoins des générations présentes, et en particulier, des populations les plus fragiles, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

L'élaboration du PLUi-M est le deuxième volet de la démarche *Cartéclima !* dont le premier consiste en la révision du schéma de cohérence territoriale valant plan climat air énergie territorial (SCOT-AEC). La conduite combinée de l'écriture de ces documents structurants a pour but de construire une vision stratégique globale de l'avenir du territoire.

Pour y parvenir, les élus communautaires se sont accordés sur trois priorités politiques :

- Lutter contre le changement climatique (atténuation) et s'y adapter
- Renforcer la cohésion du territoire en respectant ses équilibres et son identité dans toute sa diversité, rurale et urbaine notamment
- Consolider l'attractivité économique et résidentielle de l'agglomération.

Ce sont ces mêmes priorités qui ont guidé par la suite l'écriture des différents volets du PLUi-M, permettant de dessiner une projection ambitieuse, lisible et cohérente de l'aménagement de demain, dans ses différentes dimensions : le logement, la santé, le développement économique et commercial, les déplacements, la gestion de l'espace et la densité, la protection et la restauration de la trame verte et bleue, etc.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

L'élaboration du PLUi-M : un processus continu de concertation

L'élaboration du PLUi-M a été conduite dans le respect des principes de gouvernance adoptés par GrandAngoulême en 2020. L'association des communes et des élus municipaux, la concertation citoyenne, l'ouverture aux partenaires extérieurs a été recherchée avec constance pour aboutir autant que possible à une vision de l'avenir du territoire co-construite, partagée et fédératrice.

On peut ainsi rappeler :

La mobilisation des élus du territoire, à travers :

- Le comité de pilotage : maires et élus référents à la démarche des 38 communes, et co-présidents du conseil de développement
- des commissions territorialisées, à l'attention de l'ensemble des élus municipaux
- des groupes de travail thématiques ouverts aux élus municipaux
- Les instances communautaires : conférence des maires, bureau communautaire, conseil communautaire
- Les conseils municipaux des 38 communes, y compris la présentation du projet d'aménagement et développement durables (PADD) aux élus municipaux
- Les rencontres bilatérales organisées de janvier à septembre 2024, entre les services de GrandAngoulême (planification, transition écologique, habitat) et les élus des 38 communes afin de définir les zonages, les prescriptions et les orientations d'aménagement et programmation (OAP)
- La démarche de co-construction partenariale du volet mobilité, avec des comités techniques mensuels et des ateliers de travail géographiques organisés courant 2024 pour écrire avec les communes le plan de mobilité.

L'utilisation de nombreuses ressources pour permettre l'expression citoyenne :

Questionnaires en ligne, ateliers participatifs, réunions publiques, registres papier dans chaque commune, adresse mail dédiée, page web, lettres d'information, concertation ciblée avec le public jeune, échanges thématiques avec les acteurs de la société civile, des rencontres sur rendez-vous entre le service planification et les administrés qui en ont fait la demande (novembre 2024). Le détail de la concertation est consultable dans le bilan de la concertation.

L'implication des jeunes, futurs acteurs et habitants du territoire

Des temps forts ont été organisés avec les jeunes du territoire. Par exemple, les étudiants de l'école d'ingénieurs du CESI ont participé à l'élaboration d'orientations d'aménagement et de programmation. La promotion 2023 de la Green Management School a réfléchi aux méthodes de sensibilisation du grand public. Enfin, lors du forum des jeunes, un groupe de travail dédié au sujet de mobilité des jeunes a permis d'identifier les leviers pour encourager les changements de comportements. Tout au long de la démarche, la communication a été produite pour atteindre le public jeune.

L'association étroite et permanente du conseil de développement (CDD), dont les représentants faisaient partie de la gouvernance de projet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

La participation des partenaires et professionnels du territoire à des groupes de travail : au travers des comités techniques mobilité mensuels de décembre 2023 à novembre 2024 pour l'écriture du programme d'orientations et d'actions mobilité (POA mobilité), ainsi que des temps de travail dédiés avec les aménageurs et constructeurs du territoire, la DTT, le SDIS, l'architecte des bâtiments de France.

Enfin, à chacune des étapes structurantes de la démarche les **personnes publiques associées (PPA)** ont été invitées à des temps d'échange, afin de s'assurer de la compatibilité du projet porté par GrandAngoulême au regard de son environnement territorial.

Le bilan complet de la concertation est annexé à cette délibération.

Les principales orientations du PLUi-M

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) pose les orientations politiques qui sont déclinées dans les règles et les orientations du PLUi-M. Le projet a été débattu en conseil communautaire le 19 septembre 2024. Les 38 communes ont ensuite été saisies le 30 septembre 2024 afin de débattre du projet au sein de leur conseil municipal.

Certaines communes ont restitué les débats dans leur délibération. Cela permet de donner un aperçu des enjeux soulevés par les élus municipaux. Les ambitions politiques portées au travers du PADD sont saluées bien qu'il soit souligné le besoin de préciser les budgets alloués pour atteindre ces objectifs (hors périmètre PLUi-M). Les enjeux de mobilité sont abordés, avec un questionnement sur l'adéquation des solutions de mobilité proposées et les besoins des communes rurales (fait l'objet du POA mobilité et de sa mise en œuvre).

Enfin, la trajectoire de zéro artificialisation nette est comprise même s'il reste des inquiétudes sur l'attractivité future des communes rurales dans un contexte de réduction de consommation foncière et de densification.

L'organisation territoriale de GrandAngoulême présentée dans le PADD intègre pleinement la volonté des élus communautaires de respecter les équilibres territoriaux et la diversité des identités communales, pour faire de la complémentarité des pôles urbains et ruraux le socle des développements futurs. Ainsi constituée, l'armature urbaine doit être un gage d'attractivité, de cohésion et de qualité de vie pour les habitants.

Les objectifs du PADD ont été définis dans le but de répondre à la trajectoire démographique, définie dans le SCOT-AEC et qui projette une augmentation de la population de + 2 600 habitants sur la période du PLUi-M (2025-2034), portée par l'ambition de relocalisation de l'économie sur le territoire.

Le PADD est structuré autour des trois ambitions, identiques à celles du projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCOT-AEC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

Les orientations du PADD ont été déclinées dans les pièces du PLUi-M afin de définir les règles, prescriptions et recommandations dans les projets d'aménagement.

Les principales pièces constitutives du PLUi-M sont :

- le règlement écrit qui fixe les règles d'aménagement générales et spécifiques au zonage
- le règlement graphique qui identifie le zonage de chaque parcelle et répertorie le patrimoine remarquable, les risques, les emplacements réservés, etc.
- les orientations d'aménagement et de programmation sectorielle (OAPS) qui définissent les grands principes d'aménagement spécifiques aux parcelles de + de 2 000 m² et à toutes zones 1AU, pour l'habitat et pour les zones d'activités économiques
- les orientations d'aménagement et de programmation thématiques (OAPT) qui définissent l'approche globale d'aménagement sur un enjeu spécifique (OAP Fleuve, OAP Bio Climatique) et sur un quartier (Bel Air Grand Font, biodiversité à Saint-Cybard, Rive Gauche Angoulême)
- le programme d'orientations et d'actions (POA) mobilité qui pose le plan d'actions pour atteindre les objectifs de la stratégie mobilité.

➤ **Ambition 1 : Préserver et valoriser nos ressources pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique et améliorer la qualité de vie**

▪ **La réduction de consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers**

La préservation de la biodiversité et des ressources du territoire passe en premier lieu par une politique de maîtrise de l'étalement urbain et du « grignotage » des espaces naturels et forestiers. Cela se traduit par la définition de la **trajectoire de zéro artificialisation nette pour le territoire**.

Ainsi la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) connaîtra une réduction progressive définie dans le SCOT-AEC, qui correspond pour la période du PLUi-M (2025-2034) à une enveloppe de 252 ha maximum, soit une réduction de 58 % par rapport à la période de référence de la loi climat et résilience (2011-2020).

Les 252 ha maximum de consommation d'ENAF sont répartis pour les surfaces dédiées au développement économique (91 ha), à l'habitat (143 ha), aux services et équipements (18 ha).

La consommation d'ENAF pour l'habitat comprend 87 ha de zones à urbaniser (AU) en extension et 56 ha au sein de l'enveloppe urbaine. Il en résulte que 39% de la consommation d'ENAF dédiée à l'habitat est contenue dans l'enveloppe urbaine.

En complément de ces objectifs de réduction de consommation, le PADD précise aussi l'objectif de 12 ha de renaturation.

Le PADD prévoit ainsi une économie d'espace de 51% par rapport à la période 2015-2024, en compatibilité avec le SRADDET Nouvelle Aquitaine.

Ces objectifs de consommation et de renaturation pourront faire l'objet de revoyure, dans le cas où des difficultés à mener les opérations se présentent, et ce dans le cadre des bilans triennaux de consommation d'espace, prévus à l'article L. 2231-1 du code général des collectivités territoriales.

Il est important de rappeler qu'en parallèle de la consommation d'espace, le développement doit s'appuyer prioritairement sur le réinvestissement de l'enveloppe urbaine, au travers de la reconquête des friches, de la mobilisation des logements vacants et du potentiel foncier au sein de l'enveloppe urbaine. Celles-ci permettent de répondre à 61% du besoin en logements.

▪ **La Trame Verte et Bleue (TVB)**

Pour la restauration et la préservation de la nature et de la biodiversité, GrandAngoulême s'appuie aussi sur **la définition et la traduction dans les documents de planification de la trame verte et bleue**. Celle-ci est intégrée au règlement graphique du PLUi-M.

Sur la base de l'atlas de biodiversité réalisé entre 2021 et 2024, en partenariat avec Charente Nature et la fédération de Pêche et adopté en conseil communautaire le 13 juin 2024, la trame verte et bleue a été mise à jour et intégrée au PLUi-M.

Celle-ci identifie :

- les secteurs à protéger sur les 3 milieux principaux caractérisant le territoire : les milieux humides, les boisements, les pelouses calcaires
- de nouveaux réservoirs de biodiversité dans ces différentes trames, en particulier sur les boisements du Sud-Est du territoire, et certaines pelouses calcaires dont la richesse écologique est mieux appréhendée ces dernières années
- les zones de corridors écologiques à préserver ou restaurer.
- les secteurs à mobiliser pour lever les obstacles aux continuités, les renforcer, les recréer ou les restaurer.
- Afin de protéger les espaces naturels à grande sensibilité environnementale (Natura 2000 ; éléments de la trame verte et bleue du SCoT de l'Angoumois, ...), la zone NS, déjà appliquée aux 16 communes du PLUi partiel de 2019 est généralisée à l'ensemble des 38 communes. Le corridor écologique Bel Air Baconneau - Les Chirons sur les communes d'Angoulême et Puymoyen est un des exemples de protection. De plus, les espaces boisés de moins de 1 ha au sein de la TVB sont systématiquement protégés. Cela permet en particulier de préserver les boisements concernés en zone urbaine.

▪ **L'urbanisme favorable à la santé**

Il s'agit aussi d'insuffler un **urbanisme favorable à la santé** par des règles et orientations d'aménagement appliquées aux 38 communes (règlement écrit et dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques) et par la définition de l'aménagement de toute parcelle ouverte à l'urbanisation de plus de 2000 m² - les OAP sectorielle - dans le but de garantir un développement cohérent et répondant aux orientations du PADD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

L'urbanisme favorable à la santé se traduit par exemple par :

- La valorisation de l'accès à la nature et aux espaces verts, comme un des atouts d'attractivité des communes de GrandAngoulême, au travers entre autres de l'orientation d'aménagement et de programmation Fleuve qui définit les aménagements des abords de la Charente pour promouvoir le tourisme vert et permettre l'accès au Fleuve.
- L'aménagement des espaces publics pour sécuriser et encourager la pratique de la marche et du vélo dans les centre-bourgs et les centralités. Cela se traduit par la prise en compte des liaisons piétonnes dans les orientations d'aménagement et de programmation pour assurer la connexion aux centralités, pour l'accès aux commerces et services.
- La définition des règles relatives à la prévention des nuisances aux abords des axes routiers, ou des exploitations agricoles. Dans ce sens, il a été évité de prévoir des secteurs d'habitation à proximité des grandes infrastructures. De plus les OAP des parcelles jouxtant des terres agricoles prévoient une haie bocagère d'une largeur de 5 m pour gérer cette interface.

Pour répondre à l'enjeu majeur de **préservation de la ressource en eau**, la définition du zonage a pris en compte les ruissellements des eaux pluviales et la préservation des zones humides, en appliquant le principe Eviter Réduire Compenser (ERC) : une vingtaine de secteurs constructibles sur lesquels des zones humides ont été reversées en zone naturelle. De plus, l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle est généralisé pour toutes unités foncières de plus de 200 m², au travers de l'application du coefficient de pleine terre de 25 % minimum : espace libre hors emprise de la construction principale et pouvant être aménagé en espace vert ou espace naturel (potager, pelouse, plantations).

Les OAP privilégient l'aménagement de noues paysagères pour la récupération des eaux pluviales et limiter l'extension des réseaux pour sortir du « tout tuyau ».

Les prescriptions relatives à la **préservation des terres agricoles**, à l'appui de l'installation du **maraîchage** et de l'**agriculture de proximité**, au développement des **circuits-courts** traduisent la volonté politique de tendre vers une plus grande autonomie alimentaire. Pour les secteurs à vocation d'installations liées et nécessaires à l'activité de maraîchage le zonage Am et Nm (679 ha) sont appliqués afin de promouvoir ces pratiques.

➤ **Ambition 2 : Un territoire accueillant et attractif qui s'engage pour la relocalisation de l'économie et la transition écologique**

▪ **La relocalisation de l'économie**

Pour la **relocalisation de l'économie**, GrandAngoulême s'inscrit dans une dynamique de reconquête des friches afin de couvrir au moins 20 % du besoin foncier dédié à l'activité économique durant la période du PLUi-M. Il s'agira de s'appuyer sur la densification de l'immobilier d'entreprises, toujours avec l'objectif de réduire la consommation d'ENAF (prévu à hauteur de 91 ha maximum). Deux friches emblématiques du territoire sont ouvertes à l'urbanisation à court terme à vocation économique : les carrières Lafarge au Nord du centre-ville de La Couronne et le site de la SNPE à Angoulême. En continuité d'Euratlantic, une friche est identifiée pour de l'activité économique sur la commune de Fléac. Les secteurs en extension sont prévus à hauteur de 91 ha, dont le secteur des Berguilles à Rouillet-Saint-Estèphe et la zone de Fontanson à Champniers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

La volonté de diversifier les activités des zones commerciales périphériques se traduit par l'ouverture de l'occupation du sol à de nouvelles vocations telles que les loisirs, le sport, la culture. La zone de Chantemerle à La Couronne est ouverte à des projets d'hébergement.

▪ **La préservation du patrimoine paysager et architectural**

L'**attractivité du territoire** passe par la valorisation et la préservation du patrimoine paysager, des vallées, de l'architecture, des ressources naturelles, énergétiques et foncières. Le développement du tourisme vert est un levier de mise en valeur, porté par l'OAP Fleuve dans le PLUi-M. Cette OAP précise l'aménagement des abords de la Charente, et la continuité des cheminements.

Le décret de la loi APER (accélération de production des énergies renouvelables) de mars 2023 définit les critères de développement de l'agrivoltaïsme sur les terres agricoles. Par principe les projets d'agrivoltaïsme répondant à ces critères peuvent être installés sur des terres agricoles. Afin de préserver le patrimoine paysager du territoire, le secteur agricole protégé a été appliqué au regard de la qualité des sites et des paysages qui peut aussi concerner des espaces non bâtis autour de monuments historiques. Ce zonage limite l'extension des bâtiments agricoles et l'installation de parcs photovoltaïques.

En parallèle de l'élaboration du PLUi-M, huit périmètres délimités des abords (PDA) de monuments historiques ont été définis pour étendre le régime de prescriptions architecturales qualitatives dans de nouveaux centre-bourgs.

Par ailleurs le règlement qui porte sur le bâti ancien a également pu traduire l'objectif de préservation et valorisation de ce bâti, aussi bien dans les centres urbains que dans les villages.

▪ **L'aménagement durable pour accélérer la transition écologique**

L'aménagement de demain devra aussi répondre à des objectifs de décarbonation, d'adaptation à un climat qui change, à la minoration des effets du réchauffement

Le règlement écrit et les OAP sectorielles définissent les modalités d'un urbanisme durable, permettant l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique. Dans l'aménagement des espaces publics, cela se traduit par la non imperméabilisation des stationnements dont le revêtement doit être de couleur claire, la priorisation des cheminements doux, des plantations sur les aires de stationnement, etc. Pour inciter à des mobilités moins émissives localement, il s'agira également de réduire le trafic automobile et ses impacts négatifs. Cela se traduit par exemple par l'équipement en bornes de recharges pour véhicules électriques ou par des règles de stationnement dans les constructions, de façon à mieux adapter l'offre aux besoins et aux usages futurs (nombre de places pour les voitures, stationnement vélo...).

Dans les zones à urbaniser pour l'habitat et les activités économiques, chaque opération devra ménager ou créer un îlot de fraîcheur végétalisé et ombragé soit sur l'emprise des lots si la végétation présente sur site le permet soit sur les espaces communs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

En zone urbaine, pour les stationnements individuels sur la parcelle, il est demandé qu'au moins une des deux places à aménager soit perméable.

L'OAP thématique Bio Climatique définit les principes d'aménagement permettant d'articuler les enjeux de protection de la biodiversité, des paysages et de la transition écologique. Cet OAP a aussi pour but de donner une vision globale de la stratégie et de la complémentarité des outils sur les enjeux liés à la biodiversité et au changement climatique. Concernant le développement du photovoltaïque, le zonage Npv destiné à l'accueil de parc photovoltaïque a été appliqué à 248 ha pour permettre des projets répondant aux critères du décret du 29 décembre 2023 et donc considérés comme non consommateurs d'espace naturel ou agricole.

➤ **Ambition 3 : L'habitat, les mobilités et le lien social : Leviers de la cohésion territoriale**

▪ **L'offre de logements pour répondre aux besoins en évolution**

Les élus portent la volonté que l'offre de logements permette aux ménages qui travaillent sur le territoire d'y habiter. Il s'agit aussi de garantir l'équilibre social en adaptant l'offre aux besoins des jeunes et des seniors, et des publics les plus précaires.

Cela se traduit par trois objectifs principaux :

- assurer la réponse aux besoins estimés à 4 400 logements additionnels, parc public et privé, pour la période 2025-2034. Cet objectif a été défini en tenant compte de la dynamique actuelle du marché et de la volonté de relocalisation de l'économie ;
- produire une offre de logements conventionnés diversifiée qui réponde aux objectifs de la loi Solidarité renouvellement urbain. Pour cela l'enveloppe de 152 ha de consommation d'espace naturel agricole et forestier a été répartie en priorisant :
 - la possibilité d'extension pour les communes déficitaires en termes de logements sociaux selon la loi SRU
 - les projets de Grands Quartiers en développement qui comporteront une part significative de logements sociaux.

De plus, pour les communes SRU, des emplacements réservés ont été inscrits pour permettre à la commune d'anticiper les futurs besoins, et une part de logements sociaux a été définie dans chaque OAP.

- soutenir l'accession à la propriété, avec en priorité celle des primo-accédant et des ménages aux revenus modestes et moyens, en travaillant collectivement avec les organismes de logements publics.

▪ **La proximité comme vecteur du lien social, autour des centralités**

Renforcer la proximité et le lien social est une orientation forte du PADD, avec l'intention de recentrer les activités du quotidien dans les centres-bourgs et les quartiers existants. Le règlement écrit précise pour l'ensemble des 38 communes, les modalités d'installation des commerces dans les centralités définies par le SCOT-AEC : les petits commerces ne pourront être que dans les bourgs et quartiers définis comme centralités.

▪ **Des solutions de mobilité adaptées à chaque contexte territorial et aux besoins des différents publics, spécifiquement déclinées dans le POA mobilité**

Le programme d'orientations et d'actions (POA) mobilité définit le plan d'actions pour les mobilités à horizon 10 ans. Il traite à la fois des déplacements de proximité, en lien avec le renforcement des centralités et des pôles de vie, des déplacements à l'échelle de l'aire d'attraction d'Angoulême, en particulier pour les trajets domicile-travail, et des déplacements de plus longue distance, en relation avec l'attractivité du territoire ou sa traversée. Il permet de répondre aux enjeux stratégiques de protection de l'environnement et de la santé; de cohésion sociale et territoriale, (notamment par l'amélioration de l'accès aux services de mobilité pour les personnes en situation de vulnérabilité économique, physique ou sociale et les habitants des territoires ruraux); de sécurité de tous les déplacements; et de gouvernance, dans la mesure où ce plan d'actions dépasse les seules compétences de GrandAngoulême.

Ce plan d'actions est construit autour de 8 axes d'intervention :

○ **Axe 1 : Développer l'usage du vélo et de la marche**

Le vélo et la marche sont les modes privilégiés pour les déplacements de proximité, seuls ou en complément d'autres modes de déplacements. Compléter le maillage d'aménagements cyclables et en accélérer la réalisation constitue une priorité. Développer les services aux cyclistes, donner la priorité aux piétons dans l'espace public, développer les cheminements, sécuriser les points durs d'accidentologie contribueront à amplifier l'usage de la marche et du vélo au quotidien.

○ **Axe 2 : Faire évoluer les usages automobiles**

La voiture est aujourd'hui omniprésente. Ce mode de déplacement, synonyme de liberté mais aussi de nuisances, constitue parfois la seule solution de mobilité. Elle pourrait cependant être utilisée de manière plus raisonnée grâce à de nombreuses solutions : covoiturage, autopartage, renouvellement du parc de véhicules, politique de stationnement. L'une des priorités du plan d'actions est d'inciter au court-voiturage.

○ **Axe 3 : Rendre les transports collectifs plus attractifs**

Il existe déjà plusieurs offres de transports collectifs sur le territoire (lignes régulières möbius ou lignes régionales, ferroviaire, transport à la demande, scolaire...). L'enjeu est de coordonner ces offres, de les rendre plus lisibles, et de mieux les adapter aux besoins de mobilité, pour rendre ces services plus attractifs en particulier pour les déplacements domicile-travail. Il s'agit également d'améliorer l'offre de services en zone peu dense. Cet axe de travail implique particulièrement les autorités organisatrices de mobilité : GrandAngoulême en premier lieu, mais aussi la région.

○ **Axe 4 : Faciliter l'intermodalité**

Pour améliorer la mise en réseau des offres de mobilité, leur lisibilité et leur facilité d'usage, il est essentiel de renforcer leur complémentarité. Cela implique par exemple un travail sur les horaires pour faciliter les correspondances ou pour avoir des offres tout au long de la journée. Cela implique également de faciliter le passage d'un mode à un autre, par l'aménagement de pôles de mobilité, des tarifications multimodales, un titre de transport unique. Cet axe de travail implique particulièrement le syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilité et la région.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

○ **Axe 5 : Penser un urbanisme et des espaces publics plus favorables aux modes alternatifs à la voiture**

La voirie est aujourd'hui occupée en grande partie par les voitures, en stationnement ou en circulation. Pour donner plus de place aux modes alternatifs, avec des itinéraires cyclables de qualité, des cheminements piétons confortables et accessibles aux personnes à mobilité réduite, des stationnements pour les vélos, etc., il est nécessaire de repenser le partage de l'espace public entre les différents modes de transport et donc son aménagement. Pour que l'urbanisation de demain soit accessible par ces autres modes plus durables, elle sera renforcée et le stationnement privé ajusté là où la desserte en transport collectif est la plus soutenue (bus et trains). Cet axe de travail implique particulièrement les gestionnaires de voiries que sont les communes, le département, et plus ponctuellement GrandAngoulême.

○ **Axe 6 : Accompagner les changements de comportements**

Pour une mobilité plus durable, il ne suffit pas de développer les offres en transports : il faut aussi faire changer les habitudes. Une politique de communication, de sensibilisation et d'incitation au changement est alors essentielle. Des actions seront plus particulièrement déployées envers les employeurs et leurs salariés, ainsi que les établissements scolaires et d'enseignement supérieur : conseil en mobilité, accompagnement des démarches d'écomobilité, animations de sensibilisation telles que des challenges mobilité, etc.

○ **Axe 7 : Encadrer les flux logistiques et de marchandise et maîtriser leur impact sur l'espace public**

GrandAngoulême a adopté en 2023 une charte intercommunale de la logistique urbaine, qui définit un plan d'actions pour mieux prendre en compte les besoins liés à la mobilité des marchandises dans les centres villes et les centres-bourgs. Le plan d'actions confirme les dispositions prévues par la charte et le SCOT AEC.

○ **Axe 8 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du plan d'actions**

Le plan de mobilité fixe un programme d'actions pour 10 ans. Pour le concrétiser et le faire vivre pendant ces dix années, le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre seront organisés par GrandAngoulême, qui suivra des indicateurs et animera les échanges avec les partenaires.

Vu la loi n°2000-1018 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000,

Vu la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 transposée en droit interne par la loi du 21 avril 2004

Vu la loi n°2003-590 urbanisme et habitat du 2 juillet 2003,

Vu la loi n°2010-788 portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010,

Vu la loi n°2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014,

Vu la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014,

Vu la loi n°2014-626 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises du 18 juin 2014,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques et la stratégie nationale bas carbone en découlant

Vu la loi n°2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016,

Vu la loi n° 2018-1021 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat
Vu l'ordonnance n° 2020-744 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale du 17 juin 2020,
Vu l'ordonnance n°2020-745 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme du 17 juin 2020,
Vu la loi n° 2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021,
Vu la loi n° 2023-630 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux du 20 juillet 2023,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants et L. 153-4, L. 153-11 à L. 153-26 ;
Vu les articles L. 104-1 et R. 104-11 à R. 104-14 du code de l'urbanisme sur le champ d'application de l'évaluation environnementale ;
Vu le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires du 19 décembre 2019 et sa modification n°1 approuvé le 18 novembre 2024 ;
Vu la délibération du conseil communautaire du 9 novembre 2023 prenant acte du débat sur le projet d'aménagement stratégique du SCoT-AEC,
Vu la délibération du conseil communautaire du 19 septembre 2024 arrêtant le SCOT-AEC de GrandAngoulême,
Vu la délibération du conseil communautaire du 11 mars 2021 initiant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan de mobilité
Vu la délibération du conseil communautaire du 19 septembre 2024 prenant acte du débat sur le projet d'aménagement et développement durables du PLUi-M,
Vu le projet de PLUi-M mis à la disposition des membres du conseil communautaire avant la présente séance et annexé à la présente délibération,

Restitution du débat de l'arrêt du PLUi-M

Madame Nathalie DULAIS interroge sur le fait qu'il n'est pas possible d'interchanger une parcelle qui perd sa constructibilité pour une autre parcelle (dans le but de conserver la même surface globale de zones constructibles).

Monsieur Bernard VERA rappelle que le PLUi-M est un nouveau document. L'ensemble des surfaces sont remises en question. Les nouveaux espaces urbanisables sont définis en fonction des besoins et des principes définis dans le PADD.

Monsieur Rafaël MANZANAS exprime sa déception sur l'objectif de 12 ha de renaturation, jugé trop faible. L'exemple de la compensation d'Hermès ne correspond pas à la reconquête d'espaces naturels. Il faut appliquer le principe Eviter Réduire Compenser, et éviter de produire de nouveaux espaces à urbaniser.

Monsieur Pascal MONIER indique que le territoire a aussi besoin d'habitat. Un travail a été fait pour restituer un certain nombre d'espace à la nature. Un équilibre a été posé pour une ambition forte pour la nature et répondre aux ambitions de développement. Protéger 11 000 ha de biodiversité, c'est la meilleure manière d'Eviter. Il rappelle également le dispositif d'obligation réelle environnementale (ORE) qui permet à tout propriétaire d'un bien immobilier de mettre en place une protection environnementale à travers des actions en faveur de la biodiversité.

Monsieur Gérard ROY explique que l'entreprise Hermès s'est implantée sur un secteur qui est dédié à l'activité économique. L'étude environnementale conduite par Hermès a mis en avant la valeur écologique du site et donc la nécessité de compenser.

Madame Frédérique CAUVIN-DOUMIC pose la question de la prise en compte de la contraction économique de plus en plus forte, dans la conjoncture actuelle très particulière. Concernant la partie agricole, 252 ha de consommation d'espace naturel agricole et forestier sont encore prévus. Elle interroge sur la vision de l'impact que cela va avoir sur le PAAT et sur la résilience de l'agriculture du territoire. La résilience alimentaire sur le territoire est un réel défi.

Monsieur Pascal MONIER souligne que dans le PLUi-M, des espaces qui étaient en attente d'urbanisation sont restitués à l'agriculture. Le maraîchage est encouragé. La politique agricole est à poursuivre.

Monsieur Jean REVEREAULT rappelle le chiffre de consommation moyenne de 2400 m² par habitant (toutes activités comprises) sur la période 2011-2021. Dans le cadre de la démarche *Cartéclima !*, les élus ont fait le choix de la décélération. Sur le volet alimentaire, la vocation exportatrice du territoire est très forte (50% à l'exportation), les leviers pour renverser l'exportation sont à saisir.

Monsieur Gérard ROY indique que lors de l'élaboration du P.A.S, les perspectives économiques étaient plus optimistes qu'aujourd'hui. Il ne faut pas nécessairement s'inscrire dans une pérennisation de la crise. Les OAP Economie sur les grands secteurs permettent d'éviter qu'ils soient utilisés pour des activités de petites tailles qui pourraient s'implanter sur d'autres parcelles. Les grandes zones d'activités futures seront utilisées seulement si des opportunités économiques de réindustrialisation le nécessitent.

Monsieur Vincent YOU salue le travail pour trouver l'équilibre : arrêter l'étalement urbain et répondre aux besoins du territoire. Dans le PADD, il est rappelé la possibilité de revoir les documents (clause de revoyure). Le SCOT-AEC et le PLUi-M n'inscrivent pas dans le marbre des décisions prises aujourd'hui. Les documents peuvent évoluer. Sur la question de la SNPE, le bureau communautaire du 14 mars 2024 a fait le choix de distinguer les réflexions portées dans la démarche *Cartéclima !* et les réflexions portées par CALITOM sur le projet de l'UVE. Le PLUi-M mis au vote aujourd'hui, M. You indique que ceux qui ont pris le temps de lire les documents, pourront noter que l'évaluation environnementale mentionne un projet d'UVE. Projet pour lequel il rappelle que des orientations budgétaires ont été prises par CALITOM. Il indique qu'il est nécessaire de continuer à se mobiliser.

Monsieur Xavier BONNEFONT rappelle que les élus communautaires ont fait le choix de prioriser la mobilisation des friches. Le travail de CALITOM est salué en réponse aux enjeux de la fin de l'enfouissement. 51 ha de bois protégé sur ce secteur. L'orientation pour ce site est clairement économique, avec de la création d'emploi. Une nouvelle aventure est lancée, avec la signature entre l'établissement public foncier (EPF) et l'Eurengo.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

Monsieur Michaël LAVILLE indique que CALITOM avait déjà pris la décision de réinterroger le besoin en chaleur du département (en particulier avec la fermeture de l'entreprise THIOLLET, consommatrice principale de la chaleur générée), avant la prise de position des élus d'Angoulême. Le courrier du 18 mars de la région Nouvelle-Aquitaine est venu confirmer qu'il est nécessaire de conserver les 2 UVE de Gironde et qu'il y a un besoin d'une UVE en Charente. A l'horizon 2040, d'après l'étude de la région il y aura 280 000 tonnes de déficit, dû à la fin de l'enfouissement. Monsieur LAVILLE rappelle que la loi fixe, en 2035, un objectif d'enfouissement de 10 % maximum des flux des déchets ménagers. Il est urgent d'attendre les résultats des études sur l'impact d'un tel outil sur la santé et l'environnement. L'analyse est en cours au niveau national. Il s'agit d'un projet d'intérêt général, pour trouver une solution d'autonomie en Charente. La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) augmente. Sans solution, il y a un risque d'augmentations de TGAP qui seraient intenable.

Monsieur Benoît MIEGE-DECLERCQ salue l'intervention de CALITOM devant les élus communautaires fin novembre 2024. Il souligne qu'il faut se réjouir du fait que la parole ait été entendue, et que le projet soit suspendu sur ce site.

Monsieur Anthony DOUET souligne que l'arrêt ne marque pas la fin du travail. Les communes ont 3 mois pour une relecture approfondie des documents, et formuler leur demande.

Je vous propose :

D'ARRETER le bilan de la concertation, auquel une précision sera apportée sur les contributions collectées dans les registres écrits ouverts en septembre 2022 dans les communes et au siège de GrandAngoulême. Ceux-ci ont été fermés durant les jours précédents l'arrêt du PLUi-M. Les contributions seront traitées dans la suite de la procédure.

D'ARRETER le plan local d'urbanisme intercommunal valant plan de mobilité.

DE PROCEDER successivement à la mise en œuvre de la consultation réglementaire des personnes publiques associées et à l'enquête publique.

Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 4 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

Cartéclima !

J'écris mon territoire de demain



Bilan de la concertation **du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** **valant Plan de Mobilité** **de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême**

Version arrêtée – Mars 2025

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur
016-200371827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025
Affichage : 21/03/2025



Sommaire

PROPOS INTRODUCTIFS.....	P 3
---------------------------------	------------

LA COMMUNICATION AUPRES DES HABITANTS.....	P 7
---	------------

LA CONCERTATION CITOYENNE ET L'IMPLICATION DES ACTEURS.....	P 12
--	-------------

- Les modalités de la concertation
- Les acteurs et groupes d'acteurs associés à la concertation
- ETAPE 1 : Elaboration du diagnostic
- ETAPE 2 : Ecriture du Projet Politique, décliné en Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD)
- ETAPE 3 : Déclinaison des ambitions du projet dans les documents du PLUi-M, et préparation de l'arrêt

ASSOCIATION DES ELUS DU TERRITOIRE.....	P 21
--	-------------

ANNEXES.....	P 28
---------------------	-------------

- ANNEXE 1 : Résultats des questionnaires de diagnostic citoyen
- ANNEXE 2 : Résultats des 2 ateliers citoyens sur le Diagnostic
- ANNEXE 3 : Déroulé et conclusions de l'atelier citoyen du 13 juin 2023 sur le projet politique
- ANNEXE 5 : Résultats de l'atelier citoyen du 7 février 2024 sur la notion de proximité
- ANNEXE 6 : Extrait des contributions des jeunes étudiants de la Green Management School
- ANNEXE 7 : Revue de Presse Articles Charente Libre

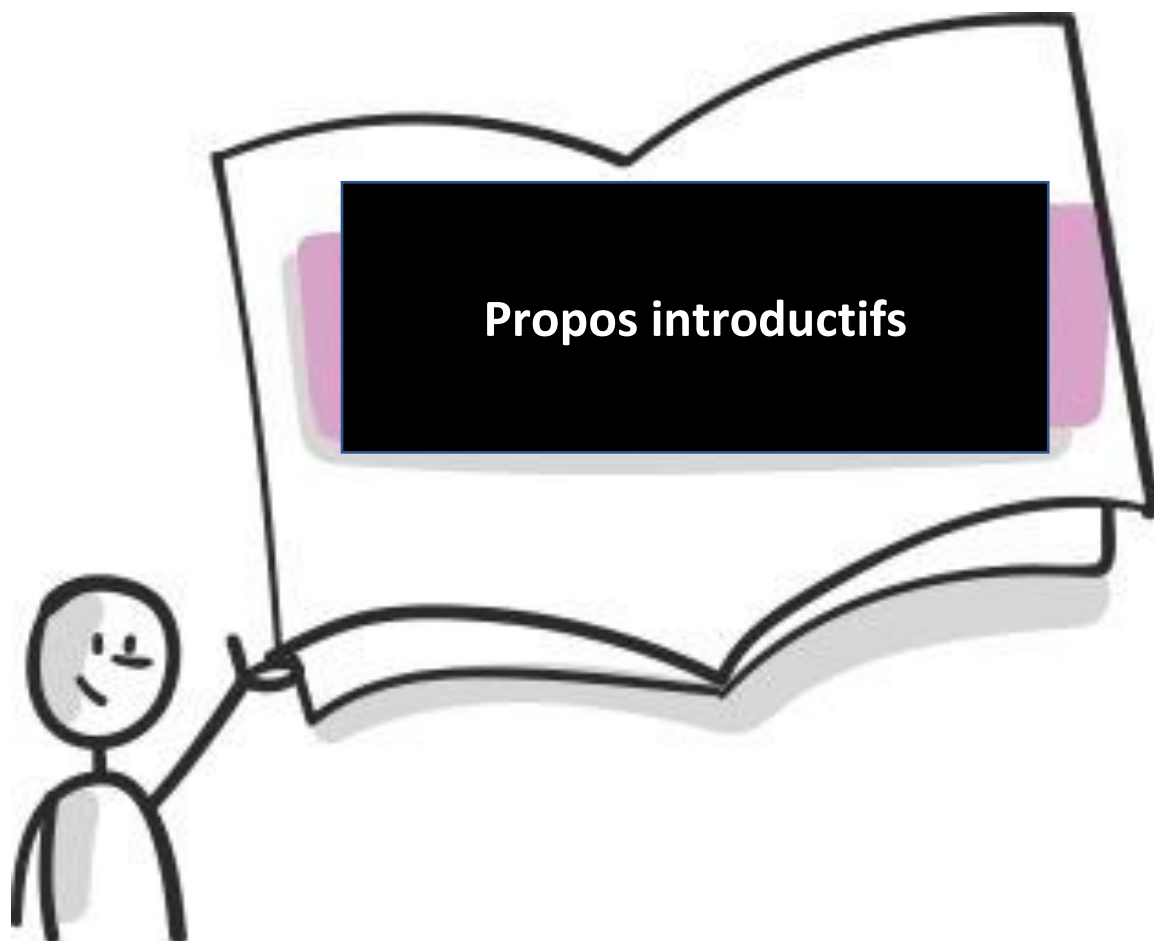
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

Qu'est-ce que le PLUi-M de Grand Angoulême ?

Le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan de Mobilité (PLUi-M)** est un document de planification stratégique et réglementaire qui définit la politique d'aménagement du territoire de l'agglomération de GrandAngoulême à horizon 10 ans. Le PLUi s'impose à tous – particuliers, entreprises, administrations, etc. – et sert de référence à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol tels que les permis de construire, d'aménager ou de démolir.

GrandAngoulême a fait le choix d'engager une démarche globale et intégratrice et d'étoffer le rôle du PLU intercommunal pour y intégrer l'enjeu des mobilités, en application de l'article L.151-4 et suivants du Code de l'urbanisme. Articuler étroitement les deux dimensions, urbanisme et mobilités, permettra de coordonner les politiques sectorielles et un développement répondant aux besoins des générations présentes, en particulier des populations les plus fragiles, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Après la fusion des 4 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) élargissant en 2017 le territoire de GrandAngoulême, la révision du PLUi, à partir du premier PLUi dit « partiel » adopté en 2019 dans un périmètre plus réduit de 16 communes, constitue **un cap important de l'intégration des 38 communes dans un projet territorial ambitieux et cohérent**, et une vision partagée des enjeux et des objectifs communs.

Le PLUi-M est l'expression du projet de territoire de la communauté d'agglomération en matière de logements, de développement économique, d'agriculture, de transports en commun, d'offre en équipements, de préservation du cadre de vie, de respect de l'environnement et de protection des paysages.

Le PLUi-M de GrandAngoulême s'inscrit dans une stratégie de transition écologique et climatique en visant une sobriété foncière, énergétique et la préservation des ressources, afin d'aligner les objectifs locaux aux ambitions régionales et nationales.

Son élaboration a été conduite dans le respect des principes de gouvernance adoptés par GrandAngoulême en 2020. L'association des communes et des élus municipaux, la concertation citoyenne, l'ouverture aux partenaires extérieurs ont été recherchées avec constance pour aboutir **autant que possible à une vision de l'avenir du territoire co-construite, partagée et fédératrice.**

Les principaux éléments du PLUi-M

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Le Règlement écrit et graphique
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) Mobilité
- Autres pièces : Diagnostic, Evaluation Environnementale, Justification des choix, annexes, etc.

L'élaboration du PLUi-M constitue l'un des deux volets de la démarche globale *Cartéclima* ! Le deuxième volet de cette démarche propre au territoire de GrandAngoulême est l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Air Energie Climat (SCoT-AEC). Certains temps de concertation ont été mutualisés pour la révision du PLUi-M et l'élaboration du SCoT-AEC

Le calendrier de l'élaboration du PLUi-M

La démarche a été lancée en 2022 et construite en 3 grandes étapes :

- ❖ **ETAPE 1 – Elaboration du diagnostic**
Juin 2022 - janvier 2023
- ❖ **ETAPE 2 – Ecriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
Mai 2023 – septembre 2024
- ❖ **ETAPE 3 – Déclinaison du projet dans les documents du PLUi-M, et préparation de l'arrêt**
Décembre 2023 – Mars 2025

Le territoire de GrandAngoulême : les 38 communes



Les Modalités de concertation pour l'élaboration du PLUi-M de GrandAngoulême

Les modalités de communication et de concertation autour du futur PLUi-M de GrandAngoulême ont été définies par la **délibération du conseil communautaire du 11 mars 2021** :

Les modalités de concertation

Elles prendront les formes suivantes :

- La mise à disposition sur le site internet de GrandAngoulême d'un dossier contenant des données de fond sur le territoire, analyses, diagnostics, enjeux, et sur l'avancement de la démarche ;
- La publication d'une newsletter sur l'élaboration du PLUi/Plan de mobilité sur le site internet de GrandAngoulême à laquelle la population sera invitée à s'inscrire ;
- Des réunions thématiques organisées sur le territoire afin de recueillir les réactions et les propositions du conseil de développement, des associations, des organismes institutionnels, des personnes intéressées au sein de la population, au regard d'éléments de diagnostic, d'enjeux, des choix d'aménagement et du programme d'orientations et d'actions du Plan de mobilité ;
- Des réunions publiques avant l'arrêt du PLUi ;
- Des permanences individuelles sur rendez-vous avant l'arrêt du PLUi ouvertes à l'ensemble des citoyens afin d'expliquer le projet et d'examiner des situations particulières.

La concertation visera à associer les jeunes de l'agglomération, qui seront les citoyens les plus concernés par les effets des décisions prises dans le cadre de l'élaboration de ces documents, à la construction du projet d'aménagement et de développement durables et à ses traductions.

La concertation associera au mieux les citoyens, les acteurs institutionnels et ceux de la société civile, et abordera tout ou partie des thèmes suivants :

- La biodiversité ;
- Les énergies renouvelables : les filières et leurs représentations spatiales ;
- Principe Négawatt : construire un nouveau modèle énergétique ?
- Les mobilités ;
- La santé-environnementale (qualité de l'air, Bruit, Ilots de chaleur...) ;
- Les sites à enjeux (SNPE, anciennes carrières Lafarge) ;
- La densité, la prise en compte des paysages et leur évolution, le patrimoine ;
- L'alimentation, l'agriculture, les circuits courts et produits biosourcés.

De plus, le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations et contributions tout au long de la concertation selon les modalités suivantes :

- En les consignant sur un registre papier ouvert au service planification urbaine de GrandAngoulême, 139 rue de Paris 16000 Angoulême ;
- En les adressant par écrit à : M. Le Président de GrandAngoulême, Concertation sur le PLUi/Plan de mobilité, 25 Boulevard Besson Bey 16023 Angoulême cedex ;
- En les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [38@grandangouleme.fr](mailto:plui/plan.de.mobilité@38@grandangouleme.fr) ;
- En les formulant lors des réunions publiques dont il sera dressé un compte-rendu.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

Site internet du GrandAngoulême

Une page internet spécifiquement dédiée à la démarche **Cartéclima !**, dans laquelle s'inscrit l'élaboration du PLUi-M, a été créée sur le site du GrandAngoulême :

<https://www.grandangoulême.fr/carteclima>.

Cette page internet a mis à disposition du public l'ensemble des données de fond sur le territoire, les analyses effectuées sur les différents diagnostics, enjeux, et a régulièrement indiqué l'état d'avancement de l'élaboration du SCoT-AEC, les supports et compte-rendus des réunions publiques.



Page d'accueil « Cartéclima » sur le site de GrandAngoulême

Une adresse dédiée

Une adresse mail dédiée aux questions sur la démarche a également été communiquée sur le site du GrandAngoulême : carteclima@grandangoulême.fr (durant la période de cyberattaque en 2023-2024 une adresse alternative a été déployée carteclima@gmail.com).

Les courriers postaux peuvent être adressés au siège de GrandAngoulême.

Registres papiers ouverts dans les 38 communes et au siège de GrandAngoulême

Conformément aux obligations règlementaires, un registre papier de recueil des avis du grand public a été mis à disposition à l'accueil de GrandAngoulême (Boulevard Besson Bey), ainsi que dans les 38 communes de GrandAngoulême dès le lancement de la démarche en septembre 2022.

Ces registres ont été fermés en mars 2025, avant l'arrêt du PLUi-M. 7 contributions écrites ont été recensées, portant principalement sur des questions de zonage de parcelles. 2 contributeurs ont été reçus lors des permanences organisées pour les particuliers en novembre 2024. Les demandes seront traitées dans le cadre de la procédure.

Liste de diffusion Cartéclima

Une mobilisation et une information continue des citoyens et des acteurs du territoire a été mise en place au travers de la liste de diffusion, constituée tout au long de la démarche, dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
1016-200071827-20250320-2025_03_14-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025
Affichage : 21/03/2025

Newsletter "Cartéclima !"

Au total, **5 newsletters ont été publiées** sur le site du GrandAngoulême et ont été envoyées au listing d'emails des personnes inscrites à la liste de diffusion *Cartéclima !*, ainsi qu'aux communes de GrandAngoulême. Les sujets abordés dans chacune de ces newsletters étaient les suivants :

Newsletter #1	Lancement de la démarche <i>Cartéclima !</i>	Publiée en juin 2022
Newsletter #2	Le Diagnostic territorial	Publiée en juillet 2023
Newsletter #3	Le Projet Politique > Projet d'Aménagement Stratégique et sa déclinaison en PADD	Publiée en février 2024
Newsletter #4	Avancement et préparation de l'arrêt du PLUi-M	Publiée en septembre 2024
Newsletter #5	Avancement de la démarche	Publiée en janvier 2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

Extraits de la newsletter *Cartéclima n°4*

ZOOM SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLAN DE MOBILITÉ (PLUi-M)

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan de Mobilité (PLUi-M) permet de définir les règles et principes d'aménagement du territoire, pour le volet Urbanisme, et d'écrire la feuille de route opérationnelle de déploiement de la stratégie Mobilités (Plan de Mobilité).

Pour rappel, le PLUi-M est un document de planification du territoire qui doit être « compatible » avec le SCOT-AEC. Cela signifie que les objectifs définis dans le P.A.S et les prescriptions et recommandations du DOO doivent se retrouver dans les documents du PLUi-M.

Le Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD) :

Le Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD) est le socle du PLUi-M qui définit les objectifs et orientations à décliner dans les règles d'urbanisme.

De mi-mai à juillet 2024, Vincent You, Vice-Président de GrandAngoulême en charge du PLUi, a présenté aux élus municipaux des 38 communes, les grands axes du PADD. Ce marathon des communes a permis un travail de fond avec les élus municipaux pour écrire un projet qui réponde aux enjeux du territoire : garantir la dynamique des communes rurales, renforcer la proximité, préserver l'attractivité du territoire (accès à la nature, patrimoine paysager et architectural, etc.), aménager et sécuriser les pistes cyclables, optimiser la desserte des transports publics, etc.

Le PADD a été ensuite présenté aux habitants lors de la réunion publique du 10 juillet 2024 à l'espace Carat (voir p. 3). Il sera débattu en Conseil Communautaire en septembre.



L'atelier participatif du 7 février : « La proximité et la vivre ensemble : comment les traduire dans les documents de planification »

Une quarantaine d'habitants et acteurs du territoire ont travaillé ensemble sur le thème de la proximité, en février 2024. Ces échanges et conclusions de l'atelier participatif, qui était sur inscription, ont permis de nourrir les réflexions des services de GrandAngoulême et des élus pour l'élaboration du PLUi-M.

Plusieurs sujets liés aux différents documents d'urbanisme ont été abordés :

- L'adaptation de l'aménagement des espaces publics au changement climatique,
- La gestion de la proximité dans les nouvelles formes d'habitat à venir,
- Les façons de maintenir et/ou développer le lien social, le lien intergénérationnel et la convivialité dans l'aménagement des espaces urbains,
- L'adaptation des formes de mobilités pour réduire nos empreintes carbone.



Le Plan de Mobilité : une co-élaboration avec les acteurs du territoire et les élus

Dans la continuité du Schéma des Mobilités approuvé en 2022, le Plan de Mobilité définit la feuille de route opérationnelle de la stratégie Mobilité. Le travail collectif lancé depuis novembre 2023 est en cours, au travers de comités techniques mensuels réunissant les acteurs locaux de la mobilité et d'instances de travail et décisionnelles avec les élus communales et municipales.

À suivre dans la prochaine newsletter !

Les autres documents du PLUi-M sont :

- Le règlement graphique
- Le règlement écrit
- Les Orientations d'aménagement et de programmation

Rendez-vous en automne pour la réunion publique de présentation de ces éléments !

4

Communication autour des temps de concertation

Tout au long de la démarche *Cartéclima !*, les dates, lieux et contenus des événements de consultation et de concertation ont été diffusés par le biais d'articles de presse et de publications dans des magazines locaux, et des posts en ligne :

- Publications dans le magazine local « Sortir »
- Publications dans le magazine de GrandAngoulême « L'Actu »
- Publications dans les journaux municipaux des communes
- Articles de presse dans Charente Libre
- Publication sur les réseaux sociaux de GrandAngoulême et des communes
- Affichage dans les communes Kits de communication distribués aux partenaires et aux communes
- Spot vidéo dans les bus de la STGA dans l'agglomération
- Envoi de l'invitation à la liste de diffusion citoyenne, aux acteurs, aux élus

Pour chaque temps de concertation, un kit de communication (posters – bandeaux réseaux sociaux / pour leurs publications) a été mis à disposition des 38 communes pour diffuser l'information dans leurs réseaux

Une attention particulière a été donnée aux visuels de communication pour les rendre attractifs, en particulier pour le public jeune.

Cartéclima !
j'écris mon territoire de demain

Réunion publique
Présentation de l'état des lieux du territoire

“ Pour en savoir plus sur votre cadre de vie et préparer son avenir ! ”

Mercredi 22 février 2023 de 18h à 20h
Auditorium de l'Alpha
1 Rue Colomb, Angoulême

urbanisme
démographie
habitat
énergie
climat
mobilité

Grand Angoulême

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250320-2025_03_14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2025
Affichage : 21/03/2025

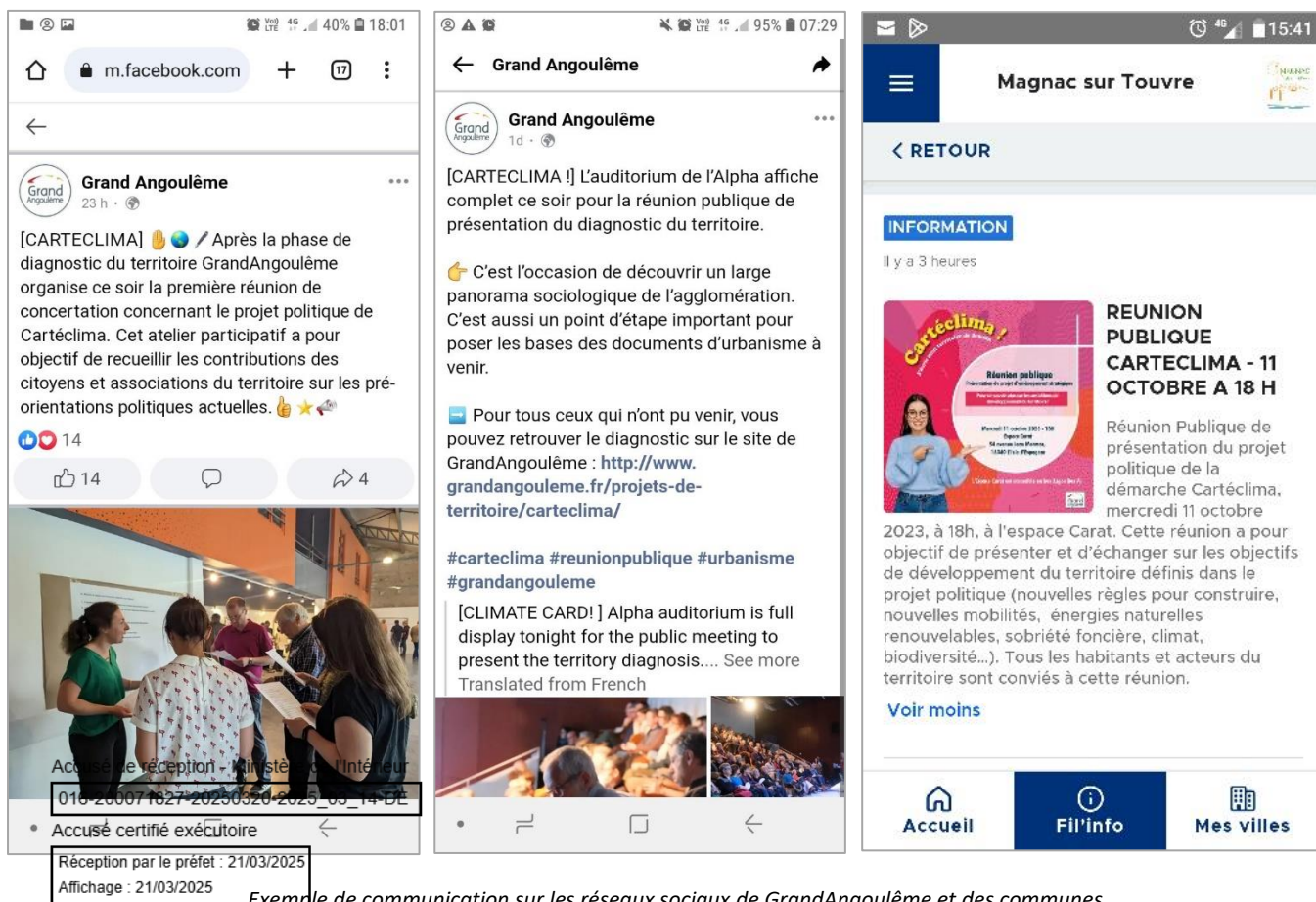
Magazines et presse locaux

La communication au grand public s'est appuyée sur la presse locale, principalement Charente Libre, l'Actu de GrandAngoulême et le magazine SORTIR, pour informer et annoncer les temps de concertation :

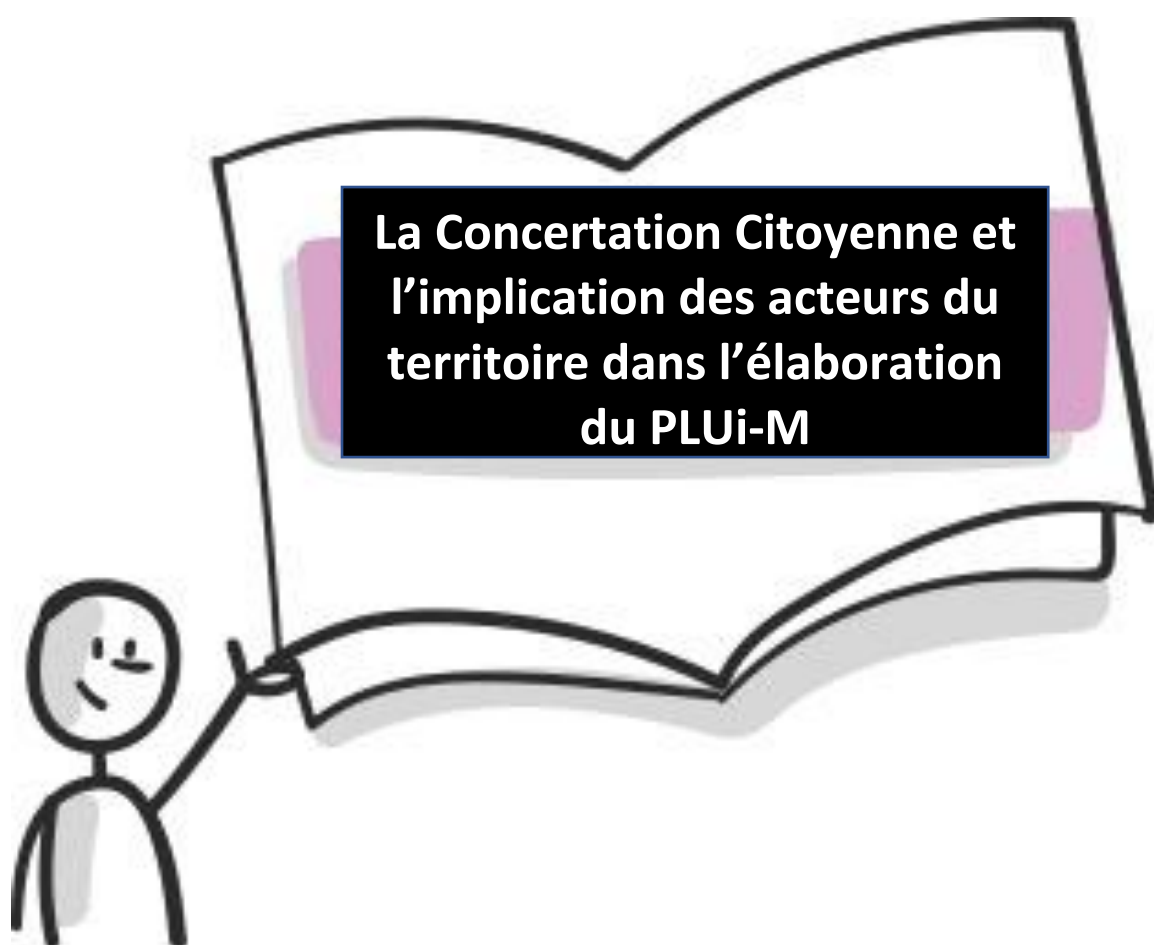
- 8 juillet 2022 : Article sur la concertation citoyenne dans la démarche
- 18 février 2023 : Article dans Charente Libre sur la réunion publique du 22 février
- 27 février 2023 : Article dans Charente Libre sur la réunion publique du 20 mars
- 8 octobre 2023 : Présentation de la démarche au Conseil municipal de Mouthiers-sur-Boëme
- 10 novembre 2023 : Article dans Charente Libre sur le débat en Conseil Communautaire du Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT-AEC, socle du PADD
- 8 juin 2024 : Article dans Charente Libre sur la présentation du PADD dans les communes
- 20 septembre 2024 : Article dans Charente Libre sur le débat du PADD

Les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux de GrandAngoulême ont permis de diffuser des informations continues, d'informer des prochains temps forts, de restituer en temps réels les temps de concertation, etc.



Exemple de communication sur les réseaux sociaux de GrandAngoulême et des communes



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

Les citoyens concertés

Conseil de développement



Atelier du CDD, 2023

Le Conseil de Développement (CDD), créé en 2002 sur le territoire de GrandAngoulême, est un collectif de citoyens et d'acteurs locaux bénévoles issus d'horizons différents, qui se regroupent régulièrement pour produire des avis et des propositions sur les projets et politiques publiques en cours d'élaboration par les élus de GrandAngoulême. Ces derniers peuvent les solliciter sur des sujets précis, ou bien le CDD se saisit lui-même de sujets jugés « d'intérêt général ».

Dans le cadre de la démarche *Cartéclima !*, les élus référents de GrandAngoulême ont saisi le Conseil de Développement le 13 octobre 2022 afin de l'associer à l'élaboration des différents documents de planification. **Les co-présidents du CDD ont pris part à la gouvernance de la démarche *Cartéclima !* en tant que membres du Comité de Pilotage, aux côtés des élus référents communautaires et municipaux.**

Les membres du CDD ayant rejoint le groupe de travail *Cartéclima !* ont rencontré régulièrement les élus référents dans les locaux de GrandAngoulême. Chacune de ces rencontres a fait l'objet d'un compte-rendu partagé en interne au sein des services impliqués.

Les représentants du CDD ont participé à l'ensemble des ateliers de concertation sur le

PLUi-M.

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 21/03/2025

Changement d'adresse

Deux avis intermédiaires sur la démarche ont été remis aux élus. Les remarques et suggestions du CDD ont été prises en compte, dans la mesure du possible, dans les documents :

- **Avis de juin 2023 sur le diagnostic du territoire :**

- ➔ Le CDD a rappelé les 10 axes majeurs sur lesquels les membres ont travaillé ces dernières années, à prendre en compte dans la démarche. Une attention particulière a été portée à ces orientations pour nourrir le projet d'aménagement stratégique du SCOT-AEC, qui a ensuite été décliné dans le PADD, socle du PLUi-M.

- **Avis d'octobre 2023 sur le Projet Politique :**

- ➔ Le CDD a mis en avant les points considérés comme nécessitant d'être étoffés pour chacune des 3 ambitions du P.A.S. Cet avis a été transmis en octobre 2023 aux membres du Conseil Communautaire, en même temps que la version finale du P.A.S.

- **Contribution intermédiaire : L'eau et ses usages, 3 octobre 2024**

- ➔ Le CDD a restitué sa position sur l'importance de prendre en compte les enjeux de l'eau dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Cet enjeu est au cœur des préoccupations des élus, ce qui se traduit dans l'ensemble des documents au travers d'orientations politiques et des règles techniques qui en découlent. Une réponse écrite a été remise au CDD le 3 décembre 2024.

A partir de janvier 2024 les représentants du CDD ont souhaité travailler plus spécifiquement sur le sujet de la participation et de l'implication citoyenne dans le « changement ». Dans ce sens, les co-présidents et membres du groupe *Cartéclima !* ont invité les élus et les services ayant porté la démarche à faire un retour d'expérience sur la concertation. Cette rencontre a eu lieu en décembre 2024 et a permis au Conseil de Développement d'enrichir leur travail sur la participation citoyenne dans le cadre des futurs projets de GrandAngoulême.

Habitants de l'agglomération, jeunes, associations

Différents représentants de la société civile et groupes de citoyens ont été mobilisés par GrandAngoulême :

- Le grand public lors d'événements comme les réunions publiques ouvertes à tous,
- Les associations invitées à différents temps de concertation et de travail,
- Des représentants des 5 Conseils Citoyens des Quartiers Prioritaires et des ateliers citoyens dans les Quartiers Prioritaires, dans le cadre du Contrat de ville et en partenariat avec l'Espace Mendès France (voir extrait des comptes-rendus ci-dessous),
- Les particuliers à l'occasion de temps d'échange individuel avec le service Planification, sur rendez-vous entre le 12 novembre et le 3 décembre 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

ETAPE 1 : Elaboration du diagnostic

Co-construction avec les citoyens

- ☐ **5 questionnaires** de « diagnostic citoyen » diffusés sur les réseaux sociaux de GrandAngoulême durant l'été 2022 : « Diagnostic écologique », « Perception du territoire », « Mobilités », « Diagnostic économique », « Diagnostic logement et habitat »
- ☐ **2 ateliers de travail** les 23 et 30 novembre 2022 auxquels plus de 60 habitants du territoire ont participé pour approfondir le diagnostic sur 4 thématiques : Habiter, Consommer, Travailler, Se déplacer. A la salle des fêtes de Gond-Pontouvre.
- ☐ **2 réunions publiques** de restitution du diagnostic aux habitants :
 - le 22 février 2023 à l'auditorium de l'Alpha (plus d'une centaine de participants)
 - le 20 mars 2023, à l'espace Carat (plus de 70 participants)



Contribution du Conseil de développement

- ☐ **Saisine du CDD** le 13 octobre 2022 pour rendre un avis sur le diagnostic du SCoT-AEC
- ☐ **Travail d'un groupe dédié du CDD** sur le diagnostic d'octobre à décembre 2022
- ☐ **Avis du CDD sur le Diagnostic transmis aux élus référents** en juin 2023



La restitution et l'analyse des contributions citoyennes via les questionnaires et les 2 ateliers participatifs a fait l'objet d'un document dédié publié en janvier 2023 sur la page *Cartéclima* ! du site de GrandAngoulême



ETAPE 2 : Ecriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Co-construction avec les citoyens

- ☐ **Atelier citoyen** du 13 juin 2023, à l'Atelier Magelis, pour compléter et affiner la formulation des pré-orientations : 36 citoyens de 9 communes ont participé
- ☐ **3 ateliers de travail avec les Quartiers Prioritaires** les 15, 20 et 26 juin 2023 pour discuter des différentes formes urbaines, de leurs avantages et inconvénients (Lieux : CSCS Colibri, FLEP)
- ☐ **Atelier de travail avec les Conseils Citoyens** le 8 juin 2023
- ☐ **Réunion publique** du 11 octobre 2023, à l'espace Carat : présentation du Projet Politique, décliné dans le PADD
- ☐ **Atelier citoyen « proximité »** du 7 février 2024 sur la base de scénarios : 22 participants (sur inscription), Atelier Magelis, Angoulême
- ☐ **Réunion Publique du 10 juillet :** Présentation du PADD, Espace Carat, L'Isle-d'Espagnac

Co-construction avec le Conseil de développement

- ☐ **Avis du CDD sur le projet politique remis en octobre 2023 aux élus référents**, et aux membres du Conseil Communautaire
- ☐ **Participation** des membres du Conseil de Développement à l'atelier du 13 juin 2023 et du 7 février 2024

Co-construction avec les acteurs

- ☐ **Atelier multi-acteurs** sur l'élaboration des pré-orientations du PAS le 24 avril 2023 – Espace Soëlys, Soyaux
- ☐ **Réunion de présentation du projet politique** du 12 octobre 2023 à l'attention des Personnes Publiques Associées et des acteurs socio-professionnels locaux, Espace Carat, L'Isle-d'Espagnac
- ☐ **10 Comités Mobilité organisés au siège de GrandAngoulême de novembre 2023 à décembre 2024 :** les 1ers comités ont permis d'affiner l'écriture du PADD



L'atelier du 13 juin 2023 avec les habitants et associations du territoire a contribué à reformuler les « pré-orientations » du projet politique élaborées préalablement avec les élus, sur la base des enjeux du diagnostic. Les contributions ont été directement intégrées dans le Projet, avec validation par les élus communautaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320_2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 01/07/2025

ETAPE 3 : Déclinaison du projet dans les documents du PLUi-M et préparation de l'arrêt

Co-construction avec les acteurs

- ☐ **Ateliers avec les aménageurs / constructeurs** pour échanger techniquement sur les orientations en matière d'aménagement, pour prise en compte dans le PLUi-M, le 3 avril 2024 (salle du Temps Libre à Gond-Pontouvre). Puis le 7 octobre 2024, sur les évolutions apportées au règlement écrit et sur les principes des OAP (siège de GrandAngoulême).
- ☐ **Temps d'échange avec la DTT** le 9 juillet 2024 (siège de GrandAngoulême).
- ☐ **Temps d'échange avec les Architectes des Bâtiments de France** le 5 juillet 2024 (siège de GrandAngoulême).
- ☐ **Temps d'échange avec les Services Départementaux d'Incendie et de Secours** le 10 juillet 2024 (siège de GrandAngoulême).
- ☐ **Temps d'échange avec la Direction des routes** en septembre 2024 (siège de GrandAngoulême).
- ☐ Temps d'échanges du Comité Mobilité *Cartéclima !*, instance créée dans le cadre de la démarche pour associer les partenaires institutionnels et associatifs des mobilités quotidiennes (voir Ordre du Jour des comités ci-dessous) (siège de GrandAngoulême)
- ☐ Temps d'échanges avec les EPCI voisins sur le volet Mobilité : le 2 avril 2024 et le 17 décembre 2024 (siège de GrandAngoulême)
- ☐ Réunion de présentation du PLUi-M avant arrêt aux Personnes Publiques Associées le 9 décembre 2024, salle du Conseil de GrandAngoulême

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

Comités Mobilité / Partenaires des mobilités (lieu : siège de GrandAngoulême)		
Cycle 1 Elaboration du SCoT-AEC	• Stratégie Air-Energie-Climat • Marchandises et logistique • Urbanisme et mobilités	18 décembre 2023
	• Stationnement • Schéma de principe du Plan de Mobilité : méthodologie	16 janvier 2024
Cycle 2 Schéma de principe du Plan de Mobilité	Armature des offres de mobilités à l'horizon 2030-2035 1/2	13 février 2024
	Armature des offres de mobilités à l'horizon 2030-2035 2/2	12 mars 2024
Cycle 3 Elaboration du Plan de Mobilité (PDM), définition du plan d'actions et de ses modalités de mise en œuvre	Objectifs et stratégie du futur PDM	16 avril 2024
	Plan d'actions du futur PDM : structure, contenu	14 mai 2024
	Plan d'actions du futur PDM : déclinaison spatiale et opérationnelle	11 juin 2024
	Echanges bilatéraux, approfondissements, débats et arbitrages	
	Plan d'actions du futur PDM : présentations de mesures, contenus et mise en œuvre	10 octobre 2024
	Plan d'actions du futur PDM : présentation de la version finale	5 novembre 2024

Co-construction avec les citoyens

- ☐ **Rendez-vous avec les particuliers** du 12 novembre au 2 décembre : 70 personnes reçues individuellement par le service Planification pour répondre à leur question concernant leur parcelle, sur rdv à Sireuil, à Brie et au siège de GrandAngoulême
- ☐ **Réunion publique** du 3 décembre 2024, à l'espace Georges Brassens (L'Isle-d'Espagnac) : présentation du PLUi-M avant son arrêt. Plus de 60 participants. Présence de 4 élus et 5 représentants des services de GrandAngoulême pour répondre aux questions des habitants. Le Compte-rendu et le support de la réunion sont disponibles sur la page *Cartéclima !* du site GrandAngoulême ([lien](#))

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025



Les thèmes abordés lors de la réunion publique du 3 décembre ont été nombreux. Les présentations et les questions ont porté sur :

- ❖ Les pièces constitutives d'un PLUi-M
- ❖ Le volet « Gestion de la biodiversité » du PLUi
- ❖ Le volet « Aménagement » du PLUi
- ❖ La gestion de l'étalement urbain
- ❖ Les zones d'activité
- ❖ La gestion des friches urbaines
- ❖ La gestion de l'eau et des zones humides
- ❖ Le développement des énergies renouvelables
- ❖ La proximité et la mobilité, les priorités de GA
- ❖ ...

Avant l'arrêt du PLUi-M en Conseil Communautaire le 20 mars 2025, les registres écrits ouverts dans les communes ont été clos :

Registres papiers ouverts dans les 38 communes et au siège de GrandAngoulême

Conformément aux obligations réglementaires, un registre papier de recueil des avis du grand public a été mis à disposition à l'accueil de GrandAngoulême (Boulevard Besson Bey), ainsi que dans les 38 communes de GrandAngoulême dès le lancement de la démarche en septembre 2022.

Ces registres ont été fermés en mars 2025, avant l'arrêt du PLUi-M. 7 contributions écrites ont été recensées, portant principalement sur des questions de zonage de parcelles. 2 contributeurs ont été reçus lors des permanences organisées pour les particuliers en novembre 2024. Les demandes seront traitées dans le cadre de la procédure.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

L'implication des jeunes dans la démarche

Une attention particulière a été donnée à la mobilisation du **public jeune** au travers de supports et médias de communication réfléchis en ce sens pour les invitations aux ateliers de concertation et réunion publique : visuels ciblés vers les jeunes, publication via les réseaux sociaux, format vidéo, etc.

Durant la démarche, plusieurs temps ont été organisés avec des jeunes et sur la question des jeunes sur le territoire :

Les étudiants du CESI

Un travail de fond a été mené avec les étudiants de l'école d'ingénieurs du CESI à La Couronne qui a consisté à présenter les enjeux de la planification et de la démarche Cartéclima en conférence plénière puis à travailler avec un groupe sur la réalisation d'orientations d'aménagement et de programmation en zone urbaine sur 3 secteurs des territoires de Balzac, Dirac et Jauldes.

Co-construction avec les professionnels de la jeunesse

Lors du Forum des acteurs de la Jeunesse de mars 2024, des ateliers avec les professionnels de l'Enfance-Jeunesse ont été conduits sur le thème de la mobilité des jeunes, afin de mieux appréhender les besoins et les pistes de solutions en termes d'accompagnement.

Les étudiants de la Green Management School

Management School, un groupe d'étudiants a répondu à une commande de GrandAngoulême sur le thème « **Comment faire s'approprier les éléments clés du diagnostic et les grands enjeux du territoire au travers d'un document communicant ?** », afin d'alimenter directement la réflexion Cartéclima. Les étudiants ont ainsi élaboré plusieurs propositions stratégiques et des outils pour informer et engager les acteurs dans la démarche.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

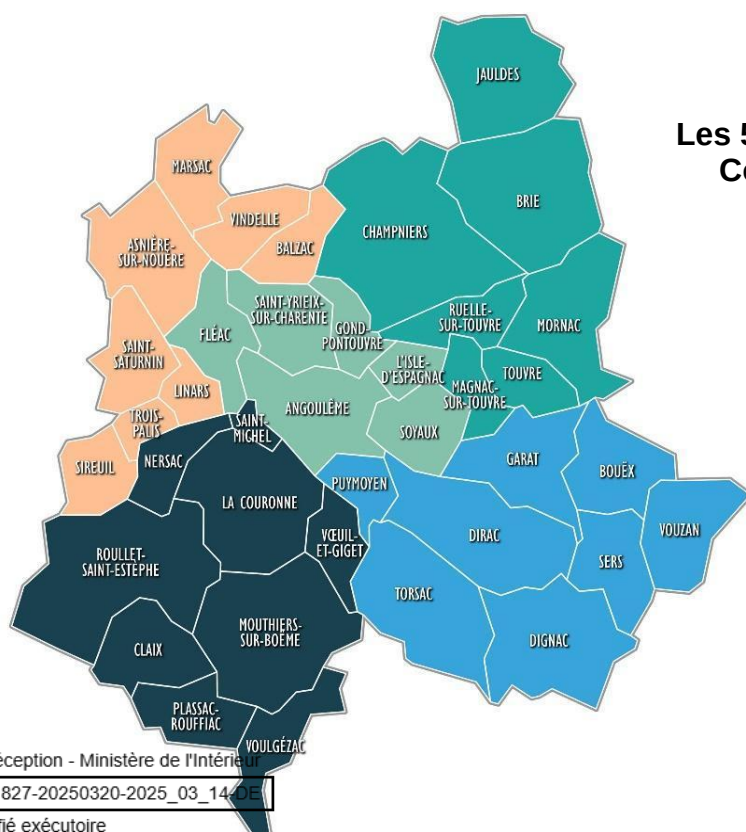
Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

Les instances de travail et de prise de décision

Les élus communautaires et municipaux ont été associés au travers de différentes instances de travail et décisionnelles :

- **Un Comité de Pilotage** regroupant un représentant de chaque commune et les vice-présidents de GrandAngoulême travaillant sur le développement urbain et les mobilités. Cette instance de suivi a fait remonter des propositions et des remarques au conseil communautaire de GrandAngoulême tout au long de l'élaboration du PLUi-M.
- **Les Commissions territorialisées** dédiées aux 750 élus communaux ont été créées en novembre 2022, en suivant un découpage du territoire en 5 secteurs géographiques.
- **Les Groupes de Travail thématiques** associant des élus et des techniciens des communes autour des sujets « Eau-assainissement-santé-environnement » ; « Aménagement-habitat » ; « Économie-commerce » ; « Agriculture » ; « Mobilités » ; « Climat et Energie », etc.
- **Les instances communautaires** : Conférence des Maires, Bureau Communautaire, Conseil Communautaire.
- **Les conseils municipaux et les élus référents municipaux**



Les 5 secteurs géographiques des Commissions territorialisées

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

Les Comités de Pilotage

COPIL : Les Comités de Pilotage sont animés par les élus communautaires référents de la démarche et constitués des 38 maires, des élus municipaux référents, des co-présidents du Conseil de Développement.

Ce comité s'est réuni régulièrement tout au long de la démarche pour élaborer les propositions des ambitions, objectifs et orientations inscrits dans le PLUi-M.

❖ ETAPE 1 – Elaboration du diagnostic

- ✓ 30 juin 2022 – Lancement de la démarche
- ✓ 2 février 2023 – Présentation du diagnostic du territoire

❖ ETAPE 2 – Ecriture du Projet Politique

- ✓ 11 mai 2023 – Echanges sur les pré-orientations du P.A.S
- ✓ 6 juillet 2023 – Arbitrages et validation des orientations du P.A.S
- ✓ 28 septembre 2023 – Validation du P.A.S

❖ ETAPE 3 – Déclinaison du projet dans les documents du PLUi-M

- ✓ 14 décembre 2023 – La territorialisation de la consommation foncière
- ✓ 1er février 2024 : les zones AU et U dans le règlement graphique et écrit, le Plan de Mobilités
- ✓ 7 mars 2024 : Ajustement du PADD, les zones A et N dans le règlement graphique et écrit
- ✓ 2 mai 2024 : Prise de décision sur l'ajustement du calendrier d'élaboration
- ✓ 23 mai 2024 – Objectifs et stratégie du futur Plan de Mobilité
- ✓ 26 septembre 2024 – Le règlement écrit, l'OAP Bio Climatique, les zones AU
- ✓ 10 octobre 2024 – Bilan de la consommation ENAF, présentation des documents constitutifs (règlements, OAP, etc.)
- ✓ 14 novembre 2024 – le Plan de Mobilité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

Les Commissions Territorialisées

Les Commissions Territorialisées ont pour objectif d'informer et d'impliquer l'ensemble des 750 élus municipaux dans la démarche.

❖ ETAPE 1 – Elaboration du diagnostic

La première série de Commissions Territorialisées a permis de lancer la démarche et présenter les premiers éléments de diagnostic, de recueillir les contributions des élus sur les points importants à étudier dans le cadre du diagnostic

- ✓ 8 novembre 2022, à Saint Saturnin
- ✓ 9 novembre 2022, à Champniers
- ✓ 15 novembre 2022, à Claix
- ✓ 21 novembre 2022, à Dignac
- ✓ 22 novembre 2022, à Soyaux

❖ ETAPE 2 – Ecriture du Projet Politique

Une série de Commissions Territorialisées a été organisée pour travailler avec l'ensemble des élus municipaux à l'écriture des orientations politiques à inscrire dans le projet. Lors de ces commissions les élus ont travaillé en sous-groupes : Climat et Energie ; Agriculture ; Aménagement, Patrimoine et Paysages ; Centralités et polarités ; Habitat ; Mobilités ; Sobriété foncière et biodiversité

- ✓ 23 mai 2023, à Vindelle
- ✓ 30 mai 2023, à Sers
- ✓ 31 mai 2023, à Roullet-Saint-Estèphe
- ✓ 6 juin 2023, à Magnac-sur-Touvre
- ✓ 7 juin 2023, à Dirac

❖ ETAPE 3 – Déclinaison du projet dans les documents du PLUi-M

Durant la phase d'élaboration des documents constitutifs du PLUi-M, l'avancement de la démarche a été présentée aux élus municipaux, ainsi que la visibilité sur les prochaines étapes d'élaboration du PLUi-M. Les thèmes suivants ont été abordés : Formes urbaines et enjeux fonciers ; Stratégie énergétique ; Mobilités ; Développement économique et commercial et proximité

- ✓ 13 février 2024, à Saint-Michel
- ✓ 14 février 2024, à Angoulême
- ✓ 15 février 2024, à Mornac

Il est prévu d'organiser une série de Commissions Territorialisées en novembre 2025, afin que les élus arbitrent les évolutions à apporter au PLUi-M suite aux avis des Personnes Publiques Associées et à l'Enquête Publique.

Accusé de réception
01800007003-2025100-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025
Affichage : 21/03/2025

Les Groupes de travail et réunions

Avec l'objectif d'approfondir les thématiques spécifiques du PLUi-M, la démarche s'est appuyée sur les groupes de travail existants. Ces instances ont permis d'assurer que les enjeux de chaque thématique soient définis avec les élus communautaires et municipaux et retranscrits dans les documents.

❖ ETAPE 1 - Diagnostic

Pour lancer la démarche les élus communautaires, les maires et les élus référents à l'urbanisme des 38 communes ont été invités le **29 mars 2022** au siège de GrandAngoulême à un **séminaire sur le thème de l'aménagement du territoire**, animé par l'agence d'urbanisme de Bordeaux.

❖ ETAPE 2 – Ecriture du Projet Politique

Un atelier dédié aux Maires et aux élus référents à la démarche a été organisé le **23 février 2023**, à la salle de fêtes de Gond-Pontouvre. Cet atelier de travail a permis de **poser les premières pré-orientations du Projet Politique**.

Une série de Groupes de travail a été organisée au printemps 2023 afin d'écrire les orientations du Projet Politique :

- ✓ 26 avril 2023 : GT Commerce
- ✓ 27 avril 2023 : GT Agriculture et Alimentation
- ✓ 27 avril 2023 : GT Aménagement et développement économique
- ✓ 2 mai 2023 : GT Mobilités
- ✓ 3 mai 2023 : GT Biodiversité et GT Cycle de l'Eau
- ✓ 5 mai 2023 : GT Habitat
- ✓ 9 mai 2023 : GT Santé
- ✓ 10 mai 2023 : GT Climat

❖ ETAPE 3 – Elaboration des documents du PLUi-M

Volet Mobilités : Deux séries de Groupes de travail géographiques ont été mis en place à l'attention des élus municipaux afin de définir la stratégie Mobilités en prenant en compte les enjeux territoriaux et spécifiques aux différents secteurs du territoire :

Première série : Armature des offres de mobilités à l'horizon 2030-2035

- ✓ 19 mars 2024 : secteur centre et 1ère couronne
- ✓ 20 mars 2024 : secteur Sud
- ✓ 21 mars 2024 : secteur Nord

Deuxième série : Objectifs et stratégie du futur PDM & Plan d'actions du futur PDM

- ✓ 17 juin 2024 : secteur couronne urbaine
- ✓ 18 juin 2024 : secteur Sud
- ✓ 19 juin 2024 : secteur Nord
- ✓ 28 juin 2024 : Ville d'Angoulême

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250310PLUISQ2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

Volet Aménagement : En septembre 2024, des groupes de travail (GT) ont été mis en place afin de travailler avec les élus municipaux sur :

- ✓ L'écriture du règlement écrit, le 11 septembre 2024, salle Club de l'espace Carat
Un travail rédactionnel préliminaire a été porté par les services de GrandAngoulême, en prenant en compte les retours des communes
- ✓ L'élaboration de l'OAP Bio Climatique, le 18 septembre 2024, salle Club de l'espace Carat
En amont du Groupe de Travail, les élus référents à la Biodiversité et à la Transition Ecologique ont construit une proposition qui a été exposée et discutée lors du GT

Les Instances Communautaires

Le travail politique porté par les Groupes de travail et les Comités de pilotage tout au long de l'élaboration du PLUi-M a fait l'objet d'arbitrages et validation dans les instances communautaires.

Conférences et réunions des 38 communes

- ✓ **25 octobre 2023** : présentation et arbitrages sur la trajectoire ZAN
- ✓ **14 mai 2024** : ajustement du calendrier *Cartéclima* !
- ✓ **4 juillet 2024** : présentation et arbitrages sur le PADD
- ✓ **4 septembre 2024** : validation des ajustements du PADD avant débat, avec un focus sur le volet Mobilité
- ✓ **10 décembre 2024** : présentation et arbitrages sur le Plan de Mobilité
- ✓ **18 décembre 2024** : présentation de l'étude des sols et zones humides et les impacts sur le PLUi-M

Conseils et bureaux Communautaires

- ✓ **13 octobre 2022** : Information sur les objectifs et le calendrier de la démarche Cartéclima !
- ✓ **9 novembre 2023** : Débat du Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT-AEC, socle du PADD du PLUi-M. La préparation de ce conseil a fait l'objet d'un ordre du jour aux bureaux communautaires du 19 octobre et du 8 novembre 2023.
- ✓ **19 septembre 2024** : Débat du PADD du PLUi-M.
- ✓ **20 mars 2025** : Arrêt du PLUi-M

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

Les instances municipales

L'élaboration du PLUi-M a été conduite en étroite association des élus et services des communes.

❖ ETAPE 1 - Diagnostic

Durant la phase d'élaboration du diagnostic, l'association des élus municipaux a été faite au travers des commissions territorialisées, et des conférences de maires (voir section dédiée).

❖ ETAPE 2 – Ecriture du Projet Politique

Durant l'écriture du projet politique, les élus municipaux ont été associés au Groupe travail thématique (voir section dédiée).

De mai à juillet 2024, le projet de PADD a été présenté à l'ensemble des 38 communes dans le cadre de leurs conseils municipaux. Cela a permis d'affiner le projet pour répondre aux besoins spécifiques des communes. Les ajustements apportés au PADD ont été arbitrés lors des conférences des maires dédiées (voir section dédiée).

Les principaux arbitrages ont porté sur :

- La valorisation des communes rurales dans l'équilibre territorial ;
- La révision de la définition de la densité nette (en excluant les voiries du calcul de la densité) et l'ajout d'une densité plancher pour les opérations d'habitat ;
- L'ajout de la clause de revoyure sur les zones à urbaniser qui pourront être révisées durant la période en vigueur du PLUi-M ;
- La priorisation de l'aménagement des pistes cyclables.

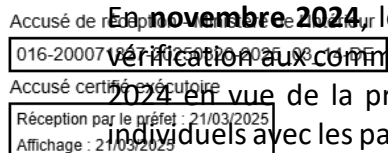
Suite au débat du PADD en Conseil Communautaire, l'ensemble des communes ont débattu le projet au sein de leurs conseils municipaux, d'octobre à décembre 2024.

❖ ETAPE 3 – Elaboration des documents du PLUi-M

De janvier à septembre 2024, les rencontres bilatérales entre les élus et services des communes avec les services de GrandAngoulême (Planification, Mobilités, Transition Ecologique, Développement économique) ont permis de définir pour chaque commune :

- les orientations d'aménagement et de programmation
Pour compléter ce travail, une série de rencontre en présence du bureau d'étude accompagnant l'élaboration des OAP a été organisée du 28 au 30 mai.
- l'inventaire du patrimoine
- les règlements écrit et graphique

En novembre 2024, le zonage et les OAP résultant de ces échanges ont été soumis pour **vérification aux communes**. Les ajustements nécessaires ont été arbitrés jusqu'à décembre 2024 **en vue** de la préparation de l'arrêt. De plus, les comptes rendus des rendez-vous individuels avec les particuliers conduits en novembre ont été transmis aux communes pour prise en compte et arbitrages sur les ajustements nécessaires.





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

ANNEXE 1 : Résultats des questionnaires de diagnostic citoyen

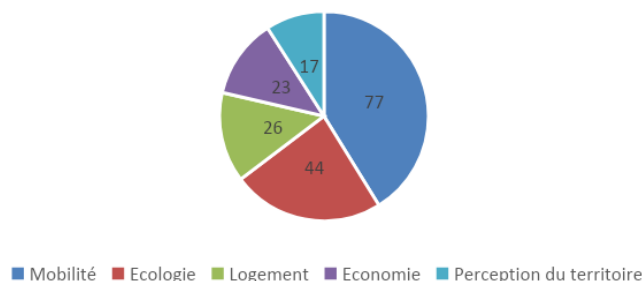
Les objectifs des 5 questionnaires de « diagnostic citoyen » étaient de :

- Dessiner une vision du territoire par ses habitants,
- Enrichir le diagnostic technique en cours de réalisation par les experts,
- Identifier les enjeux forts à préciser par les décideurs.

Les questionnaires ont permis d'établir un constat mais aussi de formuler de premières propositions. Au total, **187 questionnaires ont été récoltés et traités, tous thèmes confondus. Le sujet de la mobilité a mobilisé le plus de répondants (voir ci-contre).**

Les résultats ont été publiés dans un cahier de concertation, diffusé sur le site de GrandAngoulême.

Nombre de répondants selon le thème du questionnaire



Questionnaire	Profil des répondants
Diagnostic écologique	44 répondants, à parité de femmes et d'hommes, résidant d'une courte majorité dans le reste de l'agglomération plutôt qu'à Angoulême (18). Les tranches d'âge qui ont le plus répondu sont les 25-49 ans (63%) et les 50-70 ans (10%).
Perception du territoire	17 répondants. Un échantillon légèrement plus masculin que féminin (53%/47%). Zone de résidence : 1/3 d'Angoumoisins, 2/3 d'habitants sont issus du reste de l'agglomération. Les tranches d'âge qui ont répondu au questionnaire sont les 50-70 ans et les 25-49 ans, à quasi-parité. Les 3 autres catégories n'ont pas répondu.
Mobilités	77 répondants, dont une majorité de femmes (54,5%, contre 45,5% d'hommes), dont les 2/3 résident dans le reste de l'agglomération (hors Angoulême). La moyenne d'âge n'a pas été renseignée dans ce questionnaire (la question avait été supprimée à l'occasion d'un comité de pilotage).
Diagnostic économique	23 répondants dont une courte majorité de femmes (52% des répondants). 80% d'entre eux résident dans le reste de l'agglomération. La moyenne d'âge n'a pas été renseignée dans ce questionnaire (la question avait été supprimée à l'occasion d'un comité de pilotage).
Diagnostic Logement et Habitat	26 répondants, dont une majorité d'hommes (57,5%), qui résident à 60% dans le reste de l'agglomération. La moyenne d'âge n'a pas été renseignée dans ce questionnaire (la question avait été supprimée à l'occasion d'un comité de pilotage).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

D16-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Réception par le 14-03-2025

Affichage : 21/03/2025



← La synthèse des questionnaires a fait l'objet du Cahier 8 : « Restitution de la concertation durant la phase de Diagnostic » du GrandAngoulême le 20 janvier 2023.

Questionnaire	Synthèse des propositions
Diagnostic écologique	• Installer des panneaux solaires et des récupérateurs d'eau sur toutes les structures adm non classées • Planter des arbres fruitiers dans les parcs • Réduire le prix des transports en commun pour favoriser leur usage • Libérer le pied des arbres du bitume • Réhabiliter les bâtiments (convertir bureaux en logements) plutôt que construire • Privilégier les projets qui insèrent de la nature dans l'urbanisme • Inciter les habitants à faire pousser des couverts végétaux sur les façades de leurs maisons • Inciter les habitants et les bâtiments publics à acquérir des récupérateurs d'eau de pluie • Promouvoir l'installation de toilettes sèches • Aménager davantage d'espaces de baignade • Sensibiliser davantage la population sur la question du tri des déchets (dans les écoles, à travers des événements municipaux...) • Réduire l'éclairage public et l'usage des enseignes lumineuses la nuit.
Perception du territoire	• S'appuyer sur les atouts naturels du territoire pour développer une offre de sports nature (trail, canoë, nage en eau libre, escalade, cheval...) • Produire un guide unique d'information sur l'offre culturelle de l'agglomération (en format numérique et papier) • Améliorer l'accessibilité de l'offre culturelle en renforçant les services de transports en commun.
Mobilités	• Améliorer l'accessibilité de l'offre culturelle en renforçant les services de transports en commun.
Diagnostic économique	• S'appuyer sur les atouts naturels du territoire pour développer une offre de sports nature (trail, canoë, nage en eau libre, escalade, cheval...) • Produire un guide unique d'information sur l'offre culturelle de l'agglomération (en format numérique et papier) • Améliorer l'accessibilité de l'offre culturelle en renforçant les services de transports en commun.
Diagnostic Logement et Habitat	• S'appuyer sur les atouts naturels du territoire pour développer une offre de sports nature (trail, canoë, nage en eau libre, escalade, cheval...) • Produire un guide unique d'information sur l'offre culturelle de l'agglomération (en format numérique et papier) • Améliorer l'accessibilité de l'offre culturelle en renforçant les services de transports en commun.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

ANNEXE 2 : Résultats des 2 ateliers citoyens sur le Diagnostic

Les 23/11/2022 et 30/11/2022 deux ateliers citoyens ont été organisés par le GrandAngoulême à la salle des fêtes de Gond-Pontouvre pour élaborer le Diagnostic du territoire. Les deux ateliers se sont déroulés de la même façon, il a été choisi de les dupliquer pour permettre à un plus grand nombre de citoyens d'y participer. Les 2 ateliers ont rassemblé au total **72 citoyens**. Des élus de GrandAngoulême étaient présents pour répondre aux questions des participants.



Supports de mobilisation aux deux ateliers citoyens, 2022. Source : GrandAngoulême

Divers supports de mobilisation ont été élaborés par GrandAngoulême pour ces deux ateliers citoyens :

Création de visuels

- Création d'une invitation web
- Création d'une affiche A3
- Création d'un visuel pour les réseaux sociaux
- Création d'une vidéo pour Instagram

Diffusion via les médias GrandAngoulême

- Publication Facebook & Instagram GrandAngoulême
- Publication Facebook collègues GA
- Publication site GA
- Newsletter interne
- Article magazine GA de novembre

Presse

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

Publication dans SORTIR (Agenda, Insertion payante)

Conférence de presse

Envoi de Kit de communication (invitation, affiche, mail d'accompagnement)

- aux 38 communes pour diffusion
- aux services GrandAngoulême et aux partenaires

Invitations mail

- aux citoyens ayant répondu aux questionnaires réalisés à l'été 2022
- aux membres du Conseil de Développement
- aux partenaires du GrandAngoulême pour diffusion dans leurs réseaux

Promotion lors de réunions

- Réunion du CDD
- Commissions territorialisées
- Forum partenaires jeunesse

Le Bouche à oreille (26%) et le Magazine GA (24%) ont été les vecteurs de communication les plus efficaces pour ces ateliers.

La mobilisation par le biais d'un questionnaire d'inscription a permis de recruter deux groupes citoyens diversifiés :

- **Communes d'habitation** : Angoulême (48%), La Couronne (2,6%), Gond Pontouvre (6,3%), Fléac (5%), Mouthiers (5%).
- **Communes de travail** : Angoulême (56,6%), La Couronne (9%), Gond Pontouvre (6,6%)
- **Genre** : F (58%) / H (42%)
- **Tranches d'âge**: 25/39 (11%), 40/55 (35%), 56/64 (43%)
- **Modes de transport** : Voiture (71%), vélo (8%)
- **Lieux aimés sur le territoire** : Bords de la Charente (20%), Coulée Verte (20%), l'Anguienne (20%)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025



Travail citoyen le 30 novembre 2022. Source : GrandAngoulême

Les participants des deux ateliers ont travaillé en sous-groupes sur **4 thèmes du quotidien** : « **Se déplacer** », « **Travailler, se former** », « **Se loger** », « **Consommer et s'alimenter** ». Les remarques et propositions émises ont alimenté le diagnostic et la suite de la démarche. La synthèse de ces ateliers est restitué dans le cahier 8 du diagnostic du territoire « Concertation ».

Le déroulé des ateliers était le suivant :

- Introduction sur la méthode de concertation et sur la démarche *Cartéclima* !
- Répartition des participants en îlots d'environ 6 personnes (3 à 4 îlots par thématique)
- Echange sur la thématique pendant 45 minutes
- Préparation des conclusions pendant 15 minutes
- Restitution de 2 minutes par groupe
- Temps d'échanges avec les élus.

Un verre de l'amitié a clôturé les ateliers.

Les 2 ateliers ont permis aux citoyens de formuler de nombreuses propositions :

THEME « CONSOMMER ET S'ALIMENTER » : 37 propositions

Alimentation

- **Instaurer une sécurité sociale alimentaire**
- **Végétaliser et décarner l'alimentation**
- **Privilégier les circuits-courts**
- **Mieux informer sur les circuits alimentaires durables**
- **Garantir les besoins essentiels à bas prix**
- Se nourrir en fonction des offres saisonnières

- Réduire la consommation de viande
- Réduire nos consommations alimentaires
- Recréer des rituels et des lieux de convivialité
- Créer une étiquette éthique pour les événements comme la Gastronomade
- Développer des ateliers de cuisine, notamment sur la cuisine végétarienne
- Eduquer à la bonne alimentation
- Se réapproprier la cuisine par l'éducation
- Promouvoir la cuisine faite maison
- Respecter la loi Egalim dans la restauration collective publique

Modes de consommation

- Renforcer la fréquentation des marchés au détriment des grandes surfaces
- Développer les aides en monnaie locale
- Avoir une vision par quartier, relocaliser des achats groupés
- Réduire les publicités
- Limiter le suremballage des produits alimentaires
- Recycler, réparer, réutiliser
- Limiter les achats en ligne
- Réduire le transport de marchandises
- Stopper l'extension des surfaces commerciales

Agriculture et usage des sols

- **Lutter contre la dégradation des sols**
- Soutenir les agriculteurs bio
- Mettre en adéquation nos besoins et la production locale
- Promouvoir la permaculture
- Développer le maraîchage et les jardins familiaux
- Replanter des haies
- Replanter des arbres
- Encourager l'installation de jeunes maraîchers en polycultures
- Créer un emploi technique à disposition des maraîchers



Ateliers citoyens, 2022. Source : GrandAngoulême

THEME « SE LOGER » : 43 propositions

Aménager le territoire

- Raccourcir les distances entre commune travail et résidence
- Limiter l'étalement urbain
- Limiter les friches industrielles
- Densifier les villes
- Réhabiliter les petites lignes ferroviaires
- Développer des ilots de fraîcheur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

- Renforcer l'offre de transports en commun
- Arrêter l'artificialisation des sols
- Limiter les m2 / habitant
- Réglementer le nombre de résidences secondaires
- Instaurer une fiscalité punitive sur les logements vacants
- Mettre en place des unités de valorisation des déchets

Adapter l'offre de logement

- Renforcer l'offre en petits logements
- Prioriser des logements pour demandeur seul
- Augmenter le nombre des logements sociaux
- Moderniser l'offre de logements sociaux
- Penser une offre de logements pour familles monoparentales
- Bâtir des logements d'urgence
- Distribuer les logements vacants
- Adapter les mobilités aux PMR
- Contrôler les prix de l'immobilier

Réhabiliter et construire autrement

- Réutiliser l'existant avant de construire du neuf
- **Prioriser la réhabilitation de qualité avec une concertation**
- Encourager les constructions collectives
- Privilégier les constructions mitoyennes
- Végétaliser les logements
- Désimperméabiliser les terrains
- Replanter des haies
- Dé-bitumer
- Valoriser les matériaux naturels
- Réutiliser les eaux grises et pluviales
- Développer la biomasse
- Isoler les logements / rénover les logements
- Inciter à la rénovation
- Inciter au réemploi des matériaux

Habiter ensemble

- **Inventer un habitat qui partage les espaces (jardins, ateliers, crèches, buanderies)**
- Développer l'habitat participatif
- Développer les jardins partagés
- Développer la cohabitation intergénérationnelle
- Renforcer la mixité sociale
- Fluidifier la mobilité sociale
- Valoriser la vie de quartier
- Limiter l'usage de la voiture par le covoiturage

THEME « SE DEPLACER » : 35 propositions

Aménager le territoire et les espaces publics

- **Centre-ville : renforcer la place des piétons et vélos**
- **Réduire la place de la voiture dans l'agglomération**
- Faire une zone à faible émission
- Rendre difficile la circulation automobile en ville
- Faciliter l'accès aux logements en centre-ville
- Développer les commerces de proximité
- Rouvrir les petites gares
- Installer un funiculaire entre ville haute et ville basse

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
 016-200071827-20250320-2025_03_14-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 21/03/2025
 Affichage : 21/03/2025

- Végétaliser la ville
- Développer les aménagements cyclables
- Améliorer la qualité des voiries (mauvais qualité des enrobées)
- Optimiser les positionnements des arceaux de stationnement
- Réserver une voie au covoiturage sur la N10

Améliorer l'offre alternative à la voiture

- Augmenter le nombre de vélos en location
- Mettre en place des flottes partagées de véhicules électriques
- Améliorer la fréquence et les amplitudes horaires des bus
- Renforcer l'offre et la fréquence des bus
- Améliorer la desserte des communes rurales
- Développer le covoiturage
- Proposer des prix des trains plus abordables
- Mettre en place l'autopartage pour les voitures et vélo
- Rendre les transports en commun gratuits
- Développer le transport à la demande et le covoiturage
- Mettre en place des carapattes et caravélos
- Mettre en place des bus scolaires à pédales
- Créer un titre de transport unique

Connaitre, sensibiliser, mobiliser

- **Sensibiliser aux mobilités douces dans les écoles**
- Etudier la proportion d'enfants allant à l'école à pied et à vélo
- Rendre la marche attractive
- Rompre l'image « vélo/bobo » et « bus/prolo »
- Communiquer sur les impacts négatifs de la circulation automobile
- Renforcer l'accompagnement aux procédures dématérialisées
- Militer pour le ferroutage
- Dégager les camions sur la N10
- Prioriser la place des piétons (avant la voiture)

THEME « TRAVAILLER, SE FORMER » : 31 propositions

Promouvoir une économie locale durable

- **Développer des filières de réemploi et de réutilisation**
- Favoriser les startups qui s'inscrivent dans l'économie circulaire
- Favoriser l'économie du recyclage
- **Développer des filières locales bois/énergie/élevage**
- Développer filières bois/énergie et élevage avec l'agro pâturage
- Faire un inventaire des besoins chez les artisans et les entreprises
- Valoriser socialement l'acquisition d'objets de 2^e main
- Développer les sources d'énergies alternatives
- Généraliser la sobriété
- **Renforcer la concertation entre tous les acteurs du territoire**

Adapter les formations

- Palier au besoin de main d'œuvre dans le domaine agricole
- **Développer des formations supérieures en lien avec nos champions locaux**
- **Développer l'offre en formations et logement pour entreprises et jeunes actifs**

- Diversifier les formations, notamment dans les TIC

016-200071527-20250320-2025-03-14 DE

Accusé certifié exécutoire

Aménager le territoire

Aménager le territoire

Affichage : 21/03/2025

- Revaloriser le foncier existant et la rénovation

- Réduire le déséquilibre entre commerces de proximité et zones commerciales
- Végétaliser le centre-ville
- Développer la fréquence des dessertes en direction de Bordeaux
- Circulation : développer un plan cyclable/feroutage
- Commerces : favoriser le local/livraison par transports doux
- Mettre en place une ZFE sur Angoulême
- Limiter l'étalement urbain
- Densifier l'habitat urbain
- Soumettre à un vote citoyen non consultatif toute implantation d'une activité polluante
- Mettre en avant GA ville propre comme un facteur d'attractivité

Favoriser la consommation locale

- Mettre en valeur le Cognac comme une de nos principales richesses
- Développer la consommation de produits locaux
- Etablir une liste des producteurs locaux
- **Développer l'offre en produits locaux**
- **Sensibiliser au « manger local »**

Conclusion

Selon nos participants, le changement adviendra par la révolution des mobilités. La fin du tout-voiture est un objectif partagé. Les participants sont conscients de la difficulté à déployer des offres de mobilités sur l'ensemble du territoire, pour répondre à la fois aux besoins des habitants des communes rurales et des communes plus urbaines. En effet, la majorité de nos répondants sont aussi des usagers quotidiens de la voiture individuelle, non par choix, mais par manque d'alternatives.

La transition sera sociale ou ne sera pas. Pour les participants de Cartéclima, des objectifs de réduction des inégalités économiques et territoriales doivent être intégrés aux futures politiques publiques, dans une perspective de rééquilibrage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

ANNEXE 3 : Déroulé et conclusions de l'atelier citoyen du 13 juin 2023 sur le projet politique

Le 13 juin 2023, 36 citoyens ont participé à un atelier organisé par GrandAngoulême sur les objectifs stratégiques et politiques du PAS (participation sur inscription : 51 inscrits).

Suite à un mot d'introduction par les élus référents de la démarche, les participants ont été répartis par groupes thématiques :

- Climat et Energie
- Agriculture
- Aménagement, Patrimoine et Paysages
- Centralités et polarités
- Habitat
- Mobilités
- Sobriété foncière et biodiversité

L'animateur de chaque groupe a présenté les pré-orientations émanant du travail des élus au groupe et recueilli les impressions, propositions de reformulation, compléments, etc.

Les contributions des participants ont été consolidées dans un tableau global, pour prise en compte dans la finalisation de l'écriture du projet politique. Celles-ci ont été mises à l'arbitrage des élus pour intégration dans le projet politique.

Extrait du tableau des contributions :

Thématiques	Orientations / Sous-orientations	Contribution Citoyenne du 13 juin REFORMULATION / Validation	Contribution Citoyenne du 13 juin COMMENTAIRES ADDITIONNELS
Sobriété foncière	A. Lutter contre l'étalement urbain	A. Comprendre les raisons pour lesquelles les habitants partent des zones denses et les inciter à rester en mettant en valeur ces zones denses	
	1. Réduire très fortement la consommation d'espace NAF jusqu'à 2031 puis atteindre la zéro artificialisation nette en 2050 (OBJ)	1. Les espaces naturels, agricoles et forestiers sont notre avenir. Tentons de les préserver en évitant de les consommer, jusqu'à 2031 puis d'atteindre la zéro artificialisation nette en 2050	POur lutter contre l'étalement urbain il faut en identifier les causes : - Mieux connaître les raisons qui poussent les personnes à "s'étaler" - Identifier les bénéfices que les citoyens ont à rester dans les zones urbaines --> POur lutter contre l'étalement urbain, il faut que les citoyens aient plus d'intérêt à rester qu'à partir (îlot de verdure dans les zones urbaines, jardin potager, continuité de promenade) Il faut assurer l'accès aux commerces de proximité, aux services à pied Une des raisons de l'étalement : accès à la propriété --> S'inspirer des achats collectifs (en Suisse et en Allemagne) avec mutualisation des jardins, habitat partagé par un groupe de particulier en collectif Inciter, encourager et accompagner les gens à estimer le coût global de rester en zone urbaine vs. le coût de s'installer en zone rurale excentrée, sur 10 ans
	2. Prioriser l'exploitation des ressources foncières sans extension urbaine : réhabilitation des friches, densification des zones urbanisées (notamment au travers de l'aménagement des dents creuses), et exploitation du vivier de logements vacants	2. Du foncier disponible existe en réhabilitant les friches, les dents creuses, les logements vacants et en luttant contre la rétention foncière, tout en préservant la biodiversité (en particulier les dents creuses qui peuvent servir d'îlot de fraîcheur, d'espace bien-être, pédagogique) intégrer dans la RZ	
	3. Lutter contre la rétention foncière		ATTENTION : Le mot "densification" fait peur ! Il faut formuler de sorte à faire rêver les habitants Pour certaines personnes : Densification = barre de béton des années 70
	4. Prioriser le développement des centralités urbaines et rurales en densification	pas de reformulation, en lien avec les thématiques : HABITAT, POLARITES	
	5. Promouvoir la réduction de la taille des parcelles constructibles en zone rurale	5. Multiplier le nombre de petites parcelles en zone rurale pour favoriser l'accès à la propriété à plus de personnes, tout en conservant la même surface artificialisée et constructible	
	6. Favoriser la densification de l'immobilier d'entreprise pour permettre aux entreprises de se développer sans consommer de foncier	non traité (par manque de temps) : Les participants ont préféré privilégier de traiter la thématique BIODIVERSITE dans le temps restant	
	B. Assurer un équilibre entre le développement économique et les besoins en logements et services induits par celui-ci		
	1. Répartir le potentiel foncier en extension entre le développement économique et l'habitat pour garantir un cadre de vie attractif sur le territoire et un accès à C. Réguler l'artificialisation des sols pour préserver les ressources en biodiversité et en eau du territoire	ok : à ce stade du projet, Les COTERR avaient déjà monité qu'il manque encore d'éléments de contenu pour aller plus loin sur ce principe	
	1. Préserver les espaces naturels, forestiers et agricoles et la trame verte et bleue y compris les zones humides	1. Préserver et améliorer les espaces naturels, forestiers et agricoles (en plantant des haies, des arbres qui peuvent devenir des sources énergétiques, retenir l'eau, capter le carbone) et la trame verte et bleue y compris en milieu urbain --> Fusionner avec l'orientation A1: ces orientations doivent répondre au même objectif de préservation de la biodiversité	
1. Préserver les espaces naturels, forestiers et agricoles et la trame verte et bleue y compris les zones humides		ok	
2. Prioriser l'exploitation des ressources foncières sans extension urbaine : réhabilitation des friches, densification des zones urbanisées (notamment au travers de l'aménagement des dents creuses), et exploitation du vivier de logements vacants		ok	
3. Lutter contre la rétention foncière		ok	
4. Prioriser le développement des centralités urbaines et rurales en densification		ok	
5. Promouvoir la réduction de la taille des parcelles constructibles en zone rurale		ok	
6. Favoriser la densification de l'immobilier d'entreprise pour permettre aux entreprises de se développer sans consommer de foncier		ok	
B. Assurer un équilibre entre le développement économique et les besoins en logements et services induits par celui-ci		ok	
1. Répartir le potentiel foncier en extension entre le développement économique et l'habitat pour garantir un cadre de vie attractif sur le territoire et un accès à C. Réguler l'artificialisation des sols pour préserver les ressources en biodiversité et en eau du territoire		ok	
1. Préserver les espaces naturels, forestiers et agricoles et la trame verte et bleue y compris les zones humides		ok	

ANNEXE 4 : Résultats de l'atelier citoyen du 7 février 2024 sur la notion de proximité

Le 7 février 2024, un atelier citoyen a été organisé par GrandAngoulême **pour mettre en discussion plusieurs sujets directement liés aux futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal et au Plan de Mobilité :**

- L'adaptation de l'aménagement des espaces publics au changement climatique,
- La gestion de la proximité dans les nouvelles formes d'habitat,
- Les façons de maintenir et/ou de développer le lien social, le lien intergénérationnel et la convivialité dans l'aménagement des espaces urbains,
- L'adaptation des formes de mobilités pour réduire nos empreintes carbone.

Les objectifs de cet atelier étaient de :

- **Mieux comprendre les espaces « vécus »** par les habitants, et ce à quoi ils aspiraient pour le futur,
- **Faire réfléchir un groupe de citoyens aux évolutions souhaitables** d'aménagement des espaces publics, de l'habitat et des mobilités pour une meilleure proximité de services, plus de mixité et de lien social et des espaces agréables à vivre.
- Alimenter le PLUi-M de GrandAngoulême.



Au total, 22 citoyens ont participé à la soirée d'atelier. Il s'agissait pour la moitié de personnes déjà engagées dans la démarche Cartéclima, qui avaient déjà participé à un atelier précédent ou à une réunion publique sur le sujet. La majorité d'entre eux faisait partie d'une association (Conseil citoyen, Les shifters, Charente Nature, Centre Social, Comité de quartier, ASJ Soyaux, Les petits frères des pauvres...).

Ces participants ont été placés aléatoirement dans 3 groupes avec pour chaque groupe un scénario fictif dans une ville imaginaire. Chaque scénario était inspiré d'événements de « rupture/crise » crédibles, dans le but de travailler collectivement sur ce qu'il faudrait mettre en place dans le futur pour améliorer chaque situation (nouveaux aménagements, nouveaux formats de transports, nouvelles façons d'habiter, etc.).

Les 3 scénarios étaient les suivants :

- Scénario 1 : « Crise sanitaire de longue durée »
- Scénario 2 : « Forte augmentation du prix des carburants »
- Scénario 3 : « Individualisation des modes de vie et de travail »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025



SCÉNARIO 1

AUGMENTATION DU COÛT DES CARBURANTS DANS LE BOURG DE MONTVILLE

FICHE SCÉNARIO

SCÉNARIO 2

INDIVIDUALISATION DES MODES DE VIE ET DE TRAVAIL À CHÂTEAU-VILLE

FICHE SCÉNARIO

SCÉNARIO 3

SORTIE DE CRISE SANITAIRE À PONT-VILLE

Nous sommes en 2035. Pont-Ville est une commune périphérique située dans la tère couronne d'une agglomération de 150 000 habitants. Sa population de 10 000 habitants assurement chaque année du fait de l'attractivité de la principale ville située à 8 km, et du cadre paysager (collines et lac à proximité). La population fluctue et de nombreux jeunes couples s'installent. La ville est bien intégrée dans le réseau de mobilités de l'agglomération.

CHIFFRES CLÉS		
MOYENNE D'ÂGE DE LA POPULATION 35 ans	TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES 2 personnes	ÉVOLUTION DE LA POPULATION +10 habitants/an
TRANSPORTS 10 lignes de bus 1 bus / 15 min Gare routière	TAUX DE LOGEMENTS / BÂTIMENTS VACANTS 10%	SERVICES 2 supermarchés, épicerie, collèges, médecine spécialisée, équipement sportifs...

EVÈNEMENTS

Les mesures de restriction sanitaire, instaurées depuis plusieurs années dans le pays, prennent fin. Pendant 5 ans, les rassemblements de plus de 5 personnes (hors famille) étaient interdits. L'école s'est faite à distance, les commerces ont développé les commandes et les livraisons en "drive", les déplacements ont été limités aux frontières des départements. Petit à petit, les habitants ont réduit leurs trajets, leurs espaces de vie et leurs contacts sociaux.

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal est en train d'être élaboré. Les élus souhaitent recréer du lien social et de la solidarité entre habitants pour améliorer le "vivre-ensemble". Ils se demandent comment adapter l'habitat, les services, les espaces publics et les mobilités pour cela.

Extraits des scénarios

Les recommandations formulées par les 3 groupes ont été les suivantes :

Développer les transports en commun

- Augmenter les transports en commun (bus électrique, tram autonome)
- Transport à la demande
- Meilleure fréquence des bus, plus de lignes
- Mise en place de transport minibus régulier entre les dessertes de lignes régulières

Repenser les mobilités douces et l'utilisation de la voiture

- Aménagement des voies douces / zones 30 dans le village, pour améliorer l'accès aux commerces, aux services et aux bourgs voisins
- Aménagement d'une piste cyclable pour les « courageux »
- Favoriser le covoiturage : parkings relais, application locale (ou site de la commune), incitation financière
- Réseau Pouce (stop organisé)
- Véhicules électriques en libre-service (voiture et vélos)

Développer l'entraide et la mise en relation des habitants

- Maison des citoyens pour les associations locales, plus d'entraide, des équipements sportifs et culturels
- Des outils de mise en relation (application, lieu ressource, panneau d'affichage local...) pour développer l'entraide et la mutualisation de trajets pour aller en ville
- Besoin de solidarité entre les habitants (population vieillissante)

Développer une alimentation en circuit-court

- Production alimentaire dans la commune pour la maternelle (production en régie)
- Aide à l'installation agricole

Garantir la présence de services locaux

- Chercher à faire revenir des services : CAF, France Service...
- Aides à domicile à renforcer

Rénover et occuper les logements et bâtiments vacants

- Politique d'acquisition des bâtiments vacants
- Favoriser la rénovation avec les artisans du bâtiment, par le CAUE par exemple
- Rénovation des logements vacants pour augmenter le nombre de locations : isolation → incitation financière
- Développer un permis de louer pour éviter la vétusté et la location de trop petits appartements
- Décourager les projets neufs / offre de terrains à bâtir (par un zonage)
- Préemption foncière pour rénover et attirer une nouvelle population
- Louer les bâtiments vacants à des commerçants

Créer de nouveaux lieux de sociabilité et favoriser l'intergénérationnalité

- Les marchés alimentaires de plein vent comme lieux de sociabilité
- Immeubles : créer des espaces de services partagés, des espaces de partage par quartier pour valoriser le voisinage
- Ces « îlots » seraient co-gérés par les résidents, ce qui créerait du lien social
- Mettre en place des circuits incitant à se déplacer et à découvrir la ville
- Créer des espaces verts de grande dimension / des jardins partagés (les participants n'étaient pas tous d'accord sur l'aspect public ou privé des jardins et des espaces verts)
- Utilisation des terrasses – Jardins, espaces avec des jeux pour enfants, etc.
- Réfléchir à la place des enfants dans la ville/le quartier
- Mettre l'accent sur les activités associatives et valoriser l'engagement (locaux partagés, tiers-lieux...)

Mutualiser les services

- Développer des « îlots de résidence » avec des services partagés et des espaces verts pour les enfants et adultes
- Dans les « îlots », avoir des espaces communs multiservices (équipements ménagers partagés, accueil des livraisons, gestion collective des déchets)
- Mutualisation des moyens de transports pour des visites à l'extérieur

Densifier l'habitat en le rendant plus agréable et en réduisant l'empreinte carbone

- Densifier l'habitat. Consulter les études existantes d'optimisation des logements (plus petits mais plus fonctionnels, plus lumineux et plus optimisés)
- Repenser la façon de se loger (habitats partagés, colocations solidaires)
- Valoriser les toitures : espaces collectifs, production d'ENR, végétaliser
- Faire des logements passifs (dont la consommation énergétique au mètre carré est très basse, voire nulle)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

Besoin de sortir de chez soi en utilisant moins la voiture

- Améliorer les prix des transports en commun (trains et bus)
- Développer les voies vertes (vélos / piétons)

- Développer des habitats intergénérationnels

Besoin de rencontrer les autres (voisins proches, dans les espaces publics, les associations...)

- Placettes ombragées avec des fontaines, petits évènements
- Tissu socio-culturel (évènements à l'échelle des quartiers, expositions, salles de concert à ciel ouvert) → lien social
- Marchés de proximité sur les placettes
- Nouveaux habitats (sociaux, intergénérationnels, partagés)
- Enfants... (multi-accueil) pour décroquer

Besoin d'accès à la nature et à la culture

- Revaloriser les espaces naturels dans et autour de la ville
- Réappropriation des friches industrielles

Besoin d'activités physiques et d'infrastructures de santé

- Aller vers des infrastructures de qualité
- Se réapproprier l'espace, refaire du sport
- Equipements de santé / Bien-être
- Développement des équipements sportifs animés → évènements

Réduire les inégalités sociales, améliorer l'habitat

- Aller vers les plus vulnérables
- Développement du bâtiment passif social, aider à l'accession à la propriété, au logement
- Mise à niveau du parc immobilier,

Développer le commerce de proximité

- Commerces de proximité
- Commerces itinérants

+ Nécessité de lutter contre les effets néfastes des réseaux sociaux

+ Nécessité de lutter contre les conflits intra-familiaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

ANNEXE 5 : Extrait des contributions des jeunes étudiants de la Green Management School

Dans le cadre d'un partenariat avec la Green Management School, un groupe d'étudiants a travaillé sur le thème « **Comment faire s'approprier les éléments clés du diagnostic et les grands enjeux du territoire au travers d'un document communiquant ?** », afin d'alimenter directement la réflexion *Cartéclima !*

Les étudiants rencontrés dans le cadre de ce partenariat suivent le cursus « Transition Ecologique » de la Green Management School à Angoulême.

Le service Planification et le service Transition Ecologique ont introduits le projet *Cartéclima !* et les enjeux du territoire, et répondu aux questions des étudiants afin qu'ils puissent s'approprier les enjeux du territoire, et comprendre les tenants et aboutissants de la démarche.

Après un temps de travail en sous-groupe d'une journée, les étudiants ont présenté leur proposition d'éléments de communication aux services de GrandAngoulême : il s'agit de proposer un plan de communication et des outils pour informer et engager les acteurs dans la démarche (voir extraits des travaux ci-dessous).

Ce que nous vous proposons

2

Prendre de la hauteur

- **Objectif** : prendre conscience de la vision systémique, des risques et de la capacité de résilience
- **Qui** : un élu de chaque commune à minima
- **Comment** : réalisation d'ateliers de type fresques du climat ou de la biodiversité et rencontres inspirantes avec les acteurs du territoire



Format



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

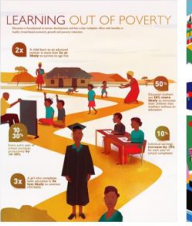
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

Version web





ANNEXE 6 : Revue de Presse

Articles Charente Libre

08/07/2022	Urbanisme et mobilité: concertation auprès des habitants sur la révision du SCoT et PLUi
18/02/2023	Réunion publique pour bien choisir son cadre de vie le mercredi 22 février à l'Alpha
27/02/2023	Trop de monde à la réunion sur le cadre de vie. les élus redonnent rendez- vous le 20 mars
06/06/2023	GRANDANGOULEME s'est invité au Conseil Municipal (Mouthiers-sur-Boëme)
08/10/2023	Mouthiers-sur-Boëme : Le Plan Cartéclimat au menu du Conseil Municipal
10/11/2023	Climat : Le serment unanime de l'agglo
20/06/2024	Brie : Le Projet d'aménagement et développement durable présenté aux élus
19/09/2024	4.400 logements supplémentaires dans les 10 ans, 252 ha à urbaniser : comment GrandAngoulême dessine son avenir
11/11/2024	Mouthiers-sur-Boëme :Le conseil municipal s'est penché sur le SCoT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

URBANISME ET MOBILITÉ: GRANDANGOULÊME LANCE UNE CONCERTATION AUPRÈS DES HABITANTS



Archives Julie Desbois

publié le 8 juillet 2022 à 12h14, modifié le 10 juillet 2022.

Ecouter



Urbanisme et mobilité: GrandAngoulême lance une concertation auprès des habitants

00:00/00:00

Les habitants de l'agglomération d'Angoulême sont invités à donner leur avis avant la révision du Schéma de cohérence territoriale et du Plan local d'urbanisme intercommunal.

« Quels types de logements touristiques pourraient être développés ? », « Quelles filières existantes, quels services vous semblent pertinents à renforcer ? » Voici quelques-unes des questions auxquelles les habitants de GrandAngoulême sont invités à répondre via une série de questionnaires à remplir sur le [site de l'Agglo](#). Une concertation qui précède la rédaction de Cartéclima, un vaste plan de révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot) et du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), qui pour la première fois s'appliquera aux 38 communes de GrandAngoulême. Deux plans y seront intégrés : l'un intitulé « Climat, air énergie », qui aurait normalement dû être établi depuis 2018, l'autre concernant la mobilité. Suivront des ateliers et des temps d'échange jusque dans les établissements scolaires.

« On veut embarquer tous nos concitoyens et poser avec eux les défis de demain », annonce Pascal Monier, élu en charge de l'aménagement. « Nous vivons une grande transformation, le territoire doit s'adapter. A nous, ensemble, d'organiser cette mutation autour d'une réflexion commune. » En parallèle, GrandAngoulême débutera, l'année prochaine, une étude de huit semaines sur les modes de déplacement des habitants ainsi qu'une enquête sur les destinations des usagers des transports en commun. Une cartographie incluant les schémas cyclables et les aires de covoiturage sera également mise en place.

LES SUJETS ASSOCIÉS

6

ANGOULÊME: UNE RÉUNION PUBLIQUE POUR BIEN CHOISIR SON CADRE DE VIE



Faut-il plus d'aires de covoiturage ?

Photo Julie Desbois

publié le 18 février 2023 à 15h41, modifié à 15h42.



Ecouter

Angoulême: une réunion publique pour bien choisir son cadre de vie

14

00:00/00:00

Mercredi 22 février à l'Alpha de 18h à 20h, la population de GrandAngoulême est invitée à donner ses idées pour améliorer son cadre de vie. Un Plan climat air énergie territoriale est à l'étude. Il ne faudra pas dire ensuite qu'on ne vous a pas demandé votre avis.

Il ne faudra pas dire ensuite qu'on ne vous a pas demandé votre avis. Les services de GrandAngoulême ont entamé une immense étude pour réfléchir à l'amélioration du cadre de vie de leurs habitants. Une démarche baptisée Cartéclima! qui réunit 1000 pages de précieuses informations sur l'état de l'économie, l'occupation des sols, le mode de déplacement des Angoumoisins et tous les enjeux que cela implique. Une étude d'1,5 million d'euros (soit 10€ par habitant de l'agglo). Désormais, les élus souhaitent partager ces données et les discuter avec les citoyens.

C'est pour cela que l'élus Jean Revereault, chargé du plan Climat, des transitions écologiques et énergétiques à GrandAngoulême, espère qu'ils seront nombreux le mercredi 22 février à l'Alpha de 18h à 20h. « Si vous voulez réagir, dit-il, c'est maintenant. »

« Entre 2011 et 2020, nous avons construit sur 560 hectares en logements, zones d'activité économique. C'est le double de Niort. Est-ce que cela valait la peine ? » Ce sera un des débats de la soirée. « Le transport est responsable de 50 % de notre consommation de gaz à effet de serre. Les déplacements sont réalisés à 83 % avec des véhicules. Faut-il plus de covoiturage, de pistes cyclables ? Quels sont les autres leviers sur lesquels nous pouvons agir ? » Autre chiffre, autre débat : 84 % de la surface agricole est destinée à autre chose que l'alimentation humaine. Comment gérer nos cours d'eau ?

La population et surtout les jeunes, -c'est de leur avenir dont il est question- sont invités à proposer leurs idées. Dès le lendemain, le 23 février, les élus communautaires entameront une séance de travail, et les consultations obligatoires seront lancées en 2024. Il n'y a pas de temps à perdre.

LES SUJETS ASSOCIES

Environnement Grand-Angoulême Charente



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025
Affichage : 21/03/2025

ANGOULÊME: TROP DE MONDE À LA RÉUNION SUR LE CADRE DE VIE. LES ÉLUS REDONNENT RENDEZ- VOUS LE 20 MARS



Jean Révéreault.

Renaud JOUBERT

publié le 27 février 2023 à 19h40.

0

Leur cadre de vie passionne les Angoumoisins. Faute de place, tout le monde n'a pas pu assister à la réunion d'information organisée par GrandAngoulême à l'Alpha. Une autre est organisée le lundi 20 mars à Carat. La rédaction vous conseille

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025



Angoulême: une réunion publique pour bien choisir son cadre de vie

Mercredi 22 février à l'Alpha de 18h à 20h, la population de GrandAngoulême est invitée à donner ses idées pour améliorer son cadre de vie. Un Plan climat air énergie territoriale est à l'étude. Il ne faudra pas dire ensuite qu'on ne vous a pas demandé votre avis.

Jean Révéreault a été agréablement surpris. Mercredi dernier, l'élus chargé du plan Climat, des transitions écologiques et énergétiques à GrandAngoulême craignait de ne pas avoir grand monde à sa réunion d'information sur l'étude Cartéclima ! qui dresse un état des lieux de l'économie de l'agglomération d'Angoulême, de l'occupation de ses sols, du mode de déplacement des Angoumoisins et de tous les enjeux que cela implique. En fait, il a dû refuser du public dans la salle de L'Alpha qui n'a pu contenir que 100 personnes. Une autre réunion est donc prévue à Carat le lundi 20 mars à 18h.

LES SUJETS ASSOCIES

[Angoulême](#) [Grand-Angoulême](#) [Charente](#)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

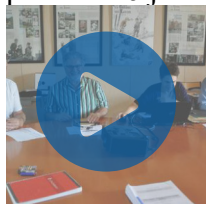
MOUTHIERS-SUR-BOËME : GRANDANGOULÊME S'EST INVITÉ AU CONSEIL MUNICIPAL



De gauche à droite, Michel Carteret, André Curmi, Véronique Gros et Jean Revereault ont animé la séance de conseil municipal.

Photo CL

publié le 6 juin 2023 à 16h03.



Ecouter

0

Mouthiers-sur-Boëme : GrandAngoulême s'est invité au conseil municipal

00:00/00:00

Le conseil de développement et la démarche Cartéclima ont occupé le début de la séance du conseil municipal avant que ne commence l'étude de l'ordre du jour.

Comme il le fait régulièrement, André Curmi est venu, lors de la séance du conseil municipal qui se tenait ce lundi 5 juin, à 18h30, présenter aux élus monastériens les travaux du Conseil de développement du GrandAngoulême, qu'il coprécide. Il a travaillé sur des dossiers présentant une certaine urgence, comme le traitement des déchets, les récentes crises successives, l'alimentation et l'agriculture ainsi que l'accentuation des précarités. Il a aussi évoqué de nouvelles façons de travailler qui permettent de meilleurs contacts avec les élus de l'agglomération, les nouveaux modes de communication. Il a conclu en évoquant le lancement du groupe-projet consacré à l'eau.

À la suite de cette intervention, et à l'initiative du maire Michel Carteret, un tour de table a été effectué à propos de la façon dont les élus municipaux voient l'agglomération. Il en ressort que les conseillers se sentent noyés dans un fonctionnement qui leur paraît trop vaste et où les décisions semblent prises par les services avant les réunions. La majorité préfère le fonctionnement en communautés de communes.

La parole a ensuite été donnée à Jean Revereault, vice-président de GrandAngoulême, qui a fait la présentation de la démarche Cartéclima dont l'objectif est d'anticiper et de préparer le développement du territoire pour les habitants et usagers du territoire. Il a entre autres été question des énergies renouvelables « pour lesquelles une concertation avec les habitants sera indispensable ». Climat et énergie, aménagement et habitat, mobilités, patrimoine et paysages, coordination des politiques, sobriété foncière et biodiversité, centralité et commerces

sont les principales thématiques de Cartéclima. « Des changements dans les comportements seront nécessaires. »

Les élus ont ensuite validé le plan de financement des travaux de l'église, qui s'équilibre à 154.903€ (subventions déduites, la part de la commune se monte à 25.620€).

Quelques demandes de subventions ont été acceptées : 250€ pour la Banque alimentaire, 100€ pour le

CRCATB, 100€ pour Boème Charraud éducation et 100€ pour le 1^{er} RIMa. Diverses adhésions ont ensuite été passées en revue, dont le syndicat mixte de la fourrière et ATD 16. Une participation aux frais de scolarité des écoles de Claix a été validée ainsi que la création d'un emploi permanent d'adjoint territorial (C1) à la médiathèque. Une charte pour la végétalisation des pieds de murs a été acceptée. Les prochaines séances de conseil se dérouleront les 7 juillet et 8 septembre.

LES SUJETS ASSOCIES

Mouthiers sur Boème **Conseil municipal** **Charente** **Politique** **Grand-Angoulême**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

MOUTHIERS-SUR-BOËME : LE PLAN CARTÉCLIMAT AU MENU DU CONSEIL MUNICIPAL



Jean Revereault a fait une présentation très complète du projet Cartéclima.

Photo CL

publié le 8 octobre 2023 à 17h11.



Ecouter

Mouthiers-sur-Boëme : le plan Cartéclima au menu du conseil municipal

00:00/00:00

La présentation du projet Cartéclima et les différents points concernant les énergies et le territoire ont donné lieu à des moments d'échanges durant la séance du conseil.

C'est avec une présentation des travaux de Cartéclima, par Jean Revereault, élu chargé du plan climat et des transitions écologiques et énergétiques à l'agglo, qu'a commencé la séance du conseil municipal vendredi dernier 6 octobre, à la mairie de Mouthiers : « Cartéclima, c'est anticiper et préparer le développement du GrandAngoulême pour les habitants et pour les usagers du territoire, un projet d'aménagement stratégique (PAS) qui permet de définir les règles d'occupation des sols et d'envisager les dépenses d'énergie. »

Une présentation qui a donné lieu à de nombreuses questions de la part des conseillers et qui a permis d'insister sur « la trajectoire zéro artificialisation nette (ZAN) », sur l'adaptation aux changements climatiques en passant en revue les différents impacts provoqués par ces changements. Le projet repose en outre sur trois grandes ambitions : préserver et valoriser les ressources, garder un territoire qui reste accueillant et respecter l'habitat, la mobilité et le lien social.

Pour terminer son intervention, Jean Revereault a proposé un calendrier des prochaines étapes du projet et présenté divers schémas montrant les évolutions possibles, en particulier sur les gaz à effet de serre et sur tout ce qui concerne le foncier. Les conseillers sont invités à participer à la réunion qui aura lieu ce mercredi 11 octobre à 18h à l'espace Carat.

Le point suivant concernait le préprojet zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR), faisant suite aux derniers échanges du conseil municipal du 8 septembre et aux réflexions du groupe de travail, ce dernier

ayant retenu des zones d'accélération comme, par exemple, les toitures individuelles et publiques ou l'utilisation des espaces publics : Des cartographies seront présentées pour un dossier mis en consultation du 22 octobre au 6 novembre en mairie, avec un cahier de doléances.

Les élus valident la labellisation « Territoire engagé pour la nature » qui permet un accompagnement à la recherche de financement pour trois actions : plantation de haies, restauration des cours d'écoles et mobilisation citoyenne.

Le conseil a également délibéré sur l'application ou non de pénalités de retard à la SARL B. IP, pour les travaux de la crèche multi-accueil, retard provoqué par les difficultés d'approvisionnement en matières premières. Il est décidé de ne pas appliquer de pénalité.

Une cession d'une partie du chemin du cimetière au lieu-dit Gagnier est refusée et il est pris acte du don à la commune de la fontaine des Barres (un bornage sera nécessaire).

LES SUJETS ASSOCIÉS

Mouthiers sur Boëme Conseil municipal Environnement Charente Politique Grand-Angoulême



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

CLIMAT : LE SERMENT UNANIME DE L'AGGLO



Il va falloir construire sur de plus petites parcelles comme ici au Hameau de Fontastier à Saint-Yrieix.

Photo Julie Desbois

Par **Christelle LASAIRES** - c.lasaires@charentelibre.fr, publié le 10 novembre 2023 à 7h00.



Écouter

Climat : le serment unanime de l'Agglo

00:00/00:00

Ce n'était pas gagné mais le plan climat, présenté hier en conseil communautaire, a été voté à l'unanimité. Cela va impliquer d'élaborer une nouvelle stratégie politique pour organiser le cadre de vie et le quotidien des habitants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

15



Il va falloir construire sur de plus petites parcelles comme ici au Hameau de Fontastier à Saint-Yrieix.

Photo Julie Desbois



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Il va falloir construire sur de plus petites parcelles comme ici au Hameau de Fontastier à Saint-Yrieix.

Google Maps

Terminé, le consumérisme a tout-va, la construction intensive de nouveaux bâtis, l'extension des zones commerciales. Le monde de demain ne le supportera plus. Il va falloir apprendre à changer nos habitudes. C'est de cela qu'il était question jeudi soir au conseil communautaire de l'Agglomération d'Angoulême. Les élus ont dessiné le visage de l'agglo de demain. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il va falloir qu'élus et citoyens

sortent de leur zone de confort. Moins construire, moins consommer de viande, d'eau mais aussi d'énergie... C'était le sujet principal : présenter le plan Cartéclima, une démarche stratégique chargée de définir la nouvelle feuille de route que les 38 communes devront suivre dans les prochaines années pour améliorer le bien-être et la santé de leurs habitants.

Malgré quelques inquiétudes et questions soulevées durant le débat en fin de séance, le projet a été voté à l'unanimité. Un an que les élus travaillent dessus. Ils ont posé le diagnostic, interrogé la population qui s'est montrée intéressée en répondant présent à chaque réunion. « Maintenant, on a le socle de confiance mais il y aura du travail », a mesuré, devant l'ampleur de la tâche, Pascal Monier, élu chargé de l'aménagement durable et un des porteurs de ce projet.

« On a une belle biodiversité sur le territoire », a-t-il continué et, si on veut la conserver, il va falloir déterminer les règles de constructions pour les 38 communes. Privilégier la transformation des friches existantes à l'étalement urbain. Il a été consommé 606 hectares de fonciers entre 2011 et 2020, il ne reste plus à s'en partager que 252 jusqu'en 2034 et seulement 150 jusqu'en 2044. Soit une réduction foncière de près de 50 %. Et cela en prenant en compte l'hypothèse que la population va grossir de 8300 habitants jusqu'en 2050. Le but : atteindre le zéro artificialisation nette des sols en 2050.

Tout cela « en diminuant la consommation énergétique, en misant davantage sur l'électricité, le photovoltaïque au sol, en partageant sa voiture, a cité Jean Révéreault, chargé des transitions écologiques. Et sans fermer la possibilité d'accueillir de nouveaux logements et de nouvelles entreprises ». La protection de l'environnement et de notre qualité de vie est à ce prix. Mais il va falloir faire vite.

Diminuer la consommation énergétique, en misant sur l'électricité.

32 000€ de subventions à Logélia

Au cours de la séance de jeudi soir, il a aussi été voté une subvention exceptionnelle de 32 000€ au bailleur social Logélia, afin de l'aider à faire face aux surcoûts dus à l'inflation.

A été votée également la reconduction d'une subvention de 75 800 € au profit du club de rugby, le SAXV PRO, pour la saison 2023/2024.

Pour la mise aux normes des équipements sportifs de plusieurs communes de l'agglo, les élus ont voté un fonds de concours de 265 221,99 €. Et encore 159 490,93 € pour Angoulême, Brie, Fléac, Linars et Soyaux, pour la réalisation de projets d'aménagements cyclables.

LES SUJETS ASSOCIÉS

Environnement Grand-Angoulême Politique Énergies renouvelables Charente



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250320-2025_03_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Affichage : 21/03/2025

BRIE : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PRÉSENTÉ AUX ÉLUS



Vincent You et Bernard Véra présentent le projet.

CL

publié le 20 juin 2024 à 12h03.



Ecouter

Brie : Le projet d'aménagement et de développement durable présenté aux élus

00:00/00:00

Le conseil municipal de Brie s'est réuni le lundi 17 juin pour une présentation du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) et de l'avancement de la démarche « Carteclima » par GrandAngoulême. Vincent You, vice-président de l'agglo, accompagné de Bernard Véra, directeur de la planification urbaine, est venu présenter la version définitive destinée à permettre l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU). « Ce document de planification définit la politique d'aménagement du territoire sur les 38 communes de GrandAngoulême et pour ses 141.000 habitants pour les vingt ans à venir », a précisé Vincent You. Michel Buisson, maire de Brie, a mis l'accent sur la centralité : « Notre centre commercial du bourg est complet, nous avons 41 villages dans la commune. L'élargissement de cette mesure pourrait permettre à des commerces de s'implanter en dehors de cette zone ». Le débat a été ouvert sur la mobilité, les parkings relais, le covoiturage et la ligne 10 du réseau Mobius.

LES SUJETS ASSOCIÉS

Brie

Conseil municipal

Politique

Urbanisme

Charente

Économie

Grand-Angoulême

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

06-200071827-20250320_25_03_14-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025
Affichage : 21/03/2025

4.400 LOGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DANS LES 10 ANS, 252 HA À URBANISER : COMMENT GRANDANGOULÊME DESSINE SON AVENIR



L'Agglo de GrandAngoulême prévoit d'urbaniser 252 ha dans les dix ans.

Archives CL

Par **Julie Pasquier**, publié le 19 septembre 2024 à 21h25, modifié le 20 septembre 2024.



Ecouter

4.400 logements supplémentaires dans les 10 ans, 252 ha à urbaniser : comment GrandAngoulême

00:00/00:00

Le Schéma de cohérence territoriale et le plan d'aménagement et de développement durables étaient au menu du conseil d'agglomération, ce jeudi. Ils fixent les grandes trajectoires pour les 20 prochaines années. 252 ha urbanisés dans les dix prochaines années, 4.400 logements supplémentaires et, d'ici 2030, une réduction de 63 % des gaz à effet de serre. Ces trois chiffres ressortent du conseil d'agglomération qui s'est tenu ce jeudi soir. Au menu : le vote du Schéma de cohérence territoriale (Scot) et le débat autour du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

« Des documents compliqués à digérer pour n'importe quel citoyen », reconnaît Xavier Bonnefont, le président de GrandAngoulême. « Mais ils sont stratégiques. »

Dans les grandes lignes, le Scot « ouvre 252 ha à l'urbanisation dans les dix ans », précise Pascal Monier, conseiller délégué à l'aménagement durable du territoire. 143 ha pour l'habitat (l'équivalent de 200 terrains de foot), 91 pour le développement économique et 18 pour les services et les équipements.

Il prend en compte la démographie. L'Agglo projette une augmentation de la population de plus de 8.000 habitants. Un chiffre très haut, pour Christophe Duhoux, élu d'opposition à Angoulême. « Le flux entre les entrants et les sortants est positif. On pense que cela va continuer », explique Pascal Monier, qui mise aussi sur « l'attractivité économique du territoire », autre axe fort du Scot.

Dents creuses et friches à réhabiliter

Le document fixe aussi des objectifs pour le volet « air, énergie, climat » : une baisse de 63 % des émissions de gaz à effet de serre à l’horizon 2030, une réduction de 50 % de la consommation énergétique d’ici 2050, une augmentation de la production d’énergie renouvelable... « L’extension de l’urbanisation, c’est un gros poste d’émission de CO² », relève, toutefois, Christophe Duhoux.

Ces trajectoires sont déclinées dans le projet d’aménagement et de développement durables, socle du plan local d’urbanisme intercommunal (PLUi). « Le cadre général, c’est 4.400 logements supplémentaires dans les dix ans, dont 61 % dans l’enveloppe urbaine actuelle », pose Vincent You, vice-président en charge du PLUi. Dents creuses et friches devront être réhabilitées dans toutes les communes, où les centralités seront également renforcées. « Il est important de tout mettre en œuvre pour conserver des commerces dans les bourgs », observe Philippe Vergnaud. Ils seront contraints de s’installer là où les communes le souhaitent.

« On ne veut pas que GrandAngoulême soit une agglo urbaine », poursuit Vincent You. En zones rurales, le PLUi permettra, par exemple, d’aménager plus facilement des granges, les surfaces agricoles seront sanctuarisées. « On veut que les gens qui travaillent sur le territoire puissent y vivre et on souhaite réduire les zones périphériques. »

Le nouveau PLUi prévoit aussi plus de souplesse : dans la densité de logements par commune notamment. Et il intègre le plan de mobilité : davantage de pistes cyclables, de transport public, de covoiturage... À La Couronne et Angoulême, Jacky Bonnet et Frédérique Cauvin-Doumic regrettent que trop de place soit encore laissée à la voiture. Des interventions « de citoyens », juge Michaël Laville, le maire de Champniers. « Je ne pense pas que le cyclable soit la réponse quand on habite à Voulgézac et qu’on travaille à Angoulême. »

Le Scot sera soumis à enquête publique dans les prochaines semaines. Des permanences auront lieu dans les communes pour que les habitants puissent s’exprimer. Le PADD, lui, sera débattu dans les conseils municipaux des 38 communes en octobre et novembre. L’ambition est d’approuver le PLUi en février 2026.

LES SUJETS ASSOCIES

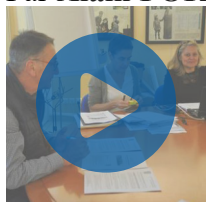
MOUTHIERS-SUR-BOËME : LE CONSEIL S'EST PENCHÉ SUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE



Barbara Baudet (à droite) invitée à faire la présentation du nouveau contrat d'assurance groupe.

CL

Par **Alain PORTE**, publié le 11 novembre 2024 à 9h51, modifié à 9h54.



Ecouter

Mouthiers-sur-Boëme : le conseil s'est penché sur le schéma de cohérence territoriale

00:00/00:00

Assurance des risques statutaires des agents de la fonction publique, préparation du nouveau SCOT et étude d'une modification du cabinet médical ont constitué les principaux points. Modifiant l'ordre du jour de la séance du conseil municipal qui se tenait le vendredi 8 novembre à la mairie de Mouthiers, Michel Carteret, le maire, a invité Barbara Baudet, des ressources humaines, à préparer la délibération portant adhésion au contrat groupe assurance des risques statutaires proposé par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Charente auquel la commune avait donné mandat par une délibération du 24 mars. Cette présentation a donné lieu à des questions nombreuses de la part des élus. Barbara Baudet a successivement passé en revue tous les aspects de ce dossier. Au terme de cette présentation, pour ce qui concerne les coûts supplémentaires, il était proposé aux élus de ne pas souscrire à cette option compte tenu de la taille de la collectivité, le taux d'absentéisme étant peu élevé et le suivi de l'absentéisme effectué actuellement en interne.

Le deuxième point à l'ordre du jour concernait l'avis de la commune sur l'arrêt du schéma de cohérence territoriale valant Plan Climat Air Énergie Territorial (SCOT-AEC). Le conseil a observé la situation actuelle, avec définition d'un groupe de travail interne qui suit ce dossier pour les six prochains mois, les documents constitutifs du SCOT-AEC et ses prochaines étapes, intégrant le projet d'aménagement et développement

durables (PADD). Tous ces aspects ont été détaillés, les prochaines étapes passant par un calendrier qui débute en septembre 2024, par l'arrêt du SCOT-AEC pour aboutir à l'approbation du nouveau SCOT, en juillet 2025, après enquête publique et arbitrages politiques suite à cette enquête.

Dans le cadre de la protection incendie, la commune a acquis une parcelle au Grand Guillon pour l'installation d'une bâche incendie.

Avant de passer aux questions diverses, le conseil a étudié la dynamique de l'offre de soins de premiers recours sur le Grand Angoulême et plus particulièrement sur le cabinet médical de Mouthiers avec une étude de faisabilité correspondant à des besoins nouveaux ; on évoque une extension possible ou la réalisation d'un bâtiment neuf sur un autre terrain, ce qui suppose un plan de financement. L'ATD 16 (agence technique de la Charente) pourrait réaliser cette étude.

Le prochain conseil se tiendra le vendredi 6 décembre.

LES SUJETS ASSOCIÉS